



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 18 janvier 2019 – N°6 / H030

**Commission
Services Publics et Services aux Publics**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2019**

Sommaire

CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....	3
DEPP – DIRECTION DE L’EVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTERE DE L’EDUCATION NATIONALE, DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE.	7
SIES – SOUS-DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET D’ETUDES STATISTIQUES. MINISTERE DE L’EDUCATION NATIONALE, DE L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	17
DGFIP – DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L’ÉTAT (SRE)	37
DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ETUDES, DE L’EVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE	41
SSMSI – SERVICE STATISTIQUE MINISTERIEL DE LA SECURITE INTERIEURE. MINISTERE DE L’INTERIEUR	46
SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTERE DE LA JUSTICE	52
MSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS	56

CNAV – Caisse nationale d'assurance vieillesse.
Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR)

1. Exposé de synthèse

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques à venir de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Cnav. La DSPR doit en effet investir prioritairement et fortement en 2019 et les années suivantes pour faire évoluer son système d'information statistique pour tenir compte notamment des nouveaux dispositifs législatifs. Ainsi, depuis mi-2017, la mise en place d'une liquidation unique des retraites entre régimes alignés (régime général, MSA, RSI) nécessite des adaptations importantes des systèmes d'informations puis des publications qui seront poursuivies en 2019. La liquidation unique prévoit que les retraités ayant cotisé à plusieurs régimes alignés aient dorénavant leur pension liquidée et payée par un seul de ces régimes, avec des règles de calcul harmonisées. Cette réforme modifie à la fois le champ des retraités payés par le régime général, et la pension que celui-ci versera. De plus, l'élargissement du champ du régime général aux assurés relevant du RSI à compter du 1^{er} janvier 2018 va nécessiter des travaux sur plusieurs années pour faire évoluer le système d'information statistique. La production statistique de la branche retraite devra en tenir compte tout en gérant au mieux les ruptures de séries (notamment sur le site [statistiques, prospective et recherche](#) de la Cnav sur lequel de nombreuses séries et données sont diffusées). Le système d'information statistique de la Cnav est également impacté par le passage des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) aux Déclarations Sociales nominatives (DSN), et va de manière plus forte encore être impacté par l'arrivée du Répertoire des Gestion des Carrières Unique (RGCU) dans lequel les données de carrière de la Cnav basculeront dès 2019.

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'informations socio-démographiques ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases inter-régimes de la Drees : l'enquête annuelle de la Drees auprès des caisses de retraites et l'enquête annuelle auprès des caisses versant des allocations de minimum vieillesse, ainsi que tous les quatre ans l'échantillon inter-régime de cotisant (EIC, prochaine collecte en 2019 sur les données au 31.12.2017) et l'échantillon inter-régime de retraités (EIR, dernière collecte sur 2016), l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (2003, 2006, 2012, 2016, 2018). La Cnav fournit également annuellement des données individuelles sur les retraités à l'Insee dans le cadre du projet Filosofi, visant une meilleure connaissance des revenus et des niveaux de vie. La Cnav alimente annuellement la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (Santé publique France, Ined...). La Cnav collabore également à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise le tirage de tout ou partie de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases de données mises à disposition des chercheurs.

La DSPR devra gérer les conséquences des évolutions de son système d'information sur les partenaires à qui elle transmet déjà ses données (Insee, Drees, Inserm...). Compte tenu de l'ensemble des évolutions ci-dessus, il sera difficile d'envisager de nouvelles opérations de production ou de mise à disposition de données avant que le système d'information statistique ne soit stabilisé.

La Cnav continue à développer la mise à disposition de données en *open data*, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié (www.statistiques-recherches.cnav.fr) ouvert mi-2013. Ce site accueille désormais depuis fin 2016 une offre en *data visualisation*, et une offre complémentaire en *open data* a été mise à disposition en 2017.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'Etat et la Cnav. La COG 2018-2022 prévoit notamment une mobilisation des données pour renforcer le *datamining* (exploration des données). Pour ce, la Cnav investit sur des technologies et approches *big data*.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

En 2019, la Cnav fournira à la Drees les données de l'Echantillon Inter-régimes de cotisants 2017. Elle participera à l'enquête de la Drees auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2018, et contribuera à enrichir les bases avec ses données administratives.

L'enquête « Motivations de départ à la retraite » a déjà donné lieu à trois vagues (2010, 2012, 2014, 2017), réalisées en collaboration entre la Cnav, le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction de la Sécurité sociale (DSS). L'exploitation de la quatrième vague, réalisée en 2017, sera poursuivie en 2019. La réflexion autour de la vague suivante sera menée avec les partenaires concernés.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

Afin d'éclairer le cumul emploi-retraite, la DSPR poursuivra les travaux d'appariement ponctuels de données individuelles en partenariat avec d'autres régimes. Cela concerne notamment le rapprochement avec les données du RSI (appariements réalisés en 2009, 2011, 2013, 2015, 2017), qui devra être revu dans le contexte d'élargissement du champ du régime général. Avec la Drees et la Cnamts, la Cnav est partenaire du projet Hygie de l'Irdes, qui permet l'étude des arrêts de travail en appariant des données de la Cnav (tirage d'échantillon, informations sur les carrières...) et de la Cnamts. De nouvelles vagues du panel Hygie seront mises en place.

La DSPR poursuivra ses investissements sur les possibilités d'exploitation statistique des bases de données tous régimes gérées par l'Union retraite (échanges interrégimes de retraités...).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Le programme d'études de la DSPR vise à pouvoir répondre aux demandes externes (Direction de la Sécurité Sociale, Conseil d'Orientation des Retraites, Cour des comptes, Igas...) ou internes (Conseil administration). Les principaux thèmes envisagés pour les années 2019 et suivantes sont les suivants :

- Impact des réformes
- Contributivité, redistribution et solidarité
- Niveau de pension des retraités et faibles pensions
- Inégalités entre les hommes et les femmes
- Eclairages sur l'âge de départ à la retraite et les facteurs explicatifs
- Etudes sur les trajectoires professionnelles et les fins de carrière (cumul emploi-retraite, surcote, décote...)

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Comme indiqué dans l'exposé de synthèse, la Cnav devra en 2019 et après continuer à adapter son système d'information statistique aux changements des politiques sociales et des systèmes de gestion associés. L'évolution du système d'information statistique pour tenir compte de l'élargissement du périmètre de la Cnav aux assurés du RSI est le principal enjeu pour 2019. Cela nécessite également d'investir sur de nouvelles données et activités, au-delà du régime de base auparavant géré par le RSI (régime complémentaire notamment).

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

La DSPR continuera à développer la mise à disposition de données régionales, départementales et locales sur le site [statistiques, prospective et recherche](#) de la Cnav, en lien avec les organismes régionaux de la branche retraite (Carsat¹, CGSS²). Des fiches départementales et régionales sur les retraités ont été mises en ligne pour la première fois mi-2015, avec des informations par département de résidence (et non uniquement en fonction du lieu de la caisse ayant liquidé par pension). Cette opération sera répétée annuellement. Une réflexion sera menée sur les possibilités d'exploitation des indicateurs régime général sur la pauvreté et les revenus au niveau local qui vont être transmis par l'Insee à la DSPR dans le cadre du dispositif Filosofi. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continueront à être enrichies.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RAS

¹ Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

² Caisse Générale de Sécurité Sociale.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Dans le domaine de la production d'information statistique, le système d'information est enrichi en permanence pour prendre en compte les évolutions de la réglementation. Ces données servent de base aux travaux d'évaluation réalisés (cf. partie 2.3), et aux travaux de simulation et de prospectives.

Amélioration des outils de simulations et du modèle de projection « Prisme »³

Le modèle de micro simulation PRISME, basé sur un échantillon au 20e de la population du régime général est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du COR (dans un contexte où ce dernier publie à partir de 2014 des projections annuelles). Il est également mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation ou l'évaluation de réformes. Les travaux d'évolution de Prisme se poursuivront en 2019, tant sur la modélisation des carrières que des droits, notamment pour mieux prendre en compte les parcours dans d'autres régimes.

3.4 Aspects « européens »

La Cnav publie régulièrement des données sur les effectifs de retraités résidant à l'étranger, ainsi que sur les paiements à l'étranger. Elle est partenaire de l'enquête européenne SHARE sur le vieillissement (participation au comité de pilotage, au financement).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

RAS

³ PRISME : Modèle de « Projections sur les Retraites : Simulations, modélisation, Evaluation ».

**DEPP – Direction de l’Évaluation, de la Prospective et de la Performance.
Ministère de l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur
et de la Recherche.**

1. Exposé de synthèse

La Direction de l’évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) est une direction du Ministère de l’Éducation nationale. Elle est également le service statistique ministériel en charge des statistiques sur l’éducation et à ce titre elle fait partie de la statistique publique française et européenne.

La DEPP contribue au débat public, à l’aide au pilotage en matière d’éducation et à l’évaluation dans toutes ses dimensions: évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs et du système éducatif dans son ensemble. Elle est au cœur de réseaux : réseau de la statistique de l’éducation composé de la Depp et des services statistiques académiques en rectorats (SSA), réseaux européens et internationaux et réseau de chercheurs.

Ainsi la Depp est responsable du système d’information statistique du ministère chargé de l’éducation nationale. A ce titre, la Depp a la responsabilité des répertoires et des nomenclatures utilisés dans les systèmes d’information du ministère en charge de l’éducation nationale. Elle assure ainsi la cohérence des données produites par les différents services du ministère. Elle construit et gère des systèmes d’information alimentés par des données de gestion, qu’elle exploite et dont elle diffuse les résultats. Elle complète cette source de données par des enquêtes auprès des élèves ou apprentis, des personnels et des établissements ainsi que par des évaluations des compétences des élèves. En outre, elle établit le Compte de l’éducation. Enfin, elle conduit des études ou en fait réaliser par des équipes de recherche.

Par ailleurs, elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l’éducation un ensemble d’outils de pilotage et d’aide à la décision. Elle produit ainsi des statistiques faisant régulièrement l’état des lieux du système éducatif tant au niveau national que territorial, met au point des indicateurs qui en mesurent la performance, élabore des prévisions à court et moyen terme. Plus généralement, elle exerce une fonction de suivi statistique, d’expertise et d’assistance pour l’ensemble du ministère en charge de l’éducation nationale.

La Depp anime et coordonne le réseau de la statistique sur l’éducation constitué de la Depp et des services statistiques académiques (SSA) présents dans les rectorats.

Elle participe aux projets européens et internationaux destinés à comparer les modes de fonctionnement et les performances des différents systèmes éducatifs. Ce faisant, elle contribue à l’évaluation des politiques conduites par le ministère et alimente le débat public sur l’éducation et la formation.

La Depp est très sollicitée pour éclairer et nourrir le débat public en termes de statistiques, d’analyses et de clés de compréhension sur le système éducatif mais aussi pour fournir des outils d’aide au pilotage de politiques publiques nationales et territoriales et contribuer à l’évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs et du système éducatif dans son ensemble. Ceci se traduit par une demande forte en

termes de données, d'indicateurs, de statistiques, d'études, et d'analyses, objectives et de qualité. La Depp s'efforce donc à la fois d'anticiper sur les demandes pour les préparer, d'innover dans ses thématiques, ses méthodes statistiques et ses processus de production de l'information mais aussi de valoriser ses investissements, études et travaux de façon à répondre le mieux possible aux attentes. Aussi, compte tenu de la nature de ses travaux, le programme de travail annuel de la Depp s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, au-delà d'un programme d'activité défini annuellement. L'ampleur, la complexité des domaines d'analyse à retenir pour mieux rendre compte de l'état du système éducatif et éclairer son pilotage, ainsi que les investissements dans la construction et la rénovation des systèmes d'information et de diffusion imposent d'inscrire l'activité de la direction dans la durée.

Le programme 2019 se place en partie dans la continuité des précédents avec un accent sur les récents importants investissements en termes de construction de nouveaux systèmes d'information et d'élaboration de nouveaux indicateurs mais aussi en termes de nouvelles analyses pour mieux répondre aux besoins apparus.

Le programme de travail de la Depp peut s'approcher selon deux axes structurants, d'une part la contribution au débat public et aux politiques publiques, d'autre part l'efficience, la sécurisation et la qualité.

Le premier axe peut se décliner en plusieurs objectifs thématiques : approfondir la connaissance des élèves et apprentis, de leurs parcours, de leurs diplômes, de leurs insertions, de leurs acquis et compétences ; approfondir la connaissance des personnels du Ministère de l'Éducation nationale, de leurs parcours, des pratiques des enseignants ; approfondir la connaissance des établissements, approfondir la connaissance des territoires ; approfondir la connaissance des coûts du système éducatif ; approfondir la connaissance des politiques publiques d'éducation. Ces objectifs sont également analysés avec une entrée territoriale, nationale et infra nationale, européenne et internationale.

Le deuxième axe, **axe d'efficience, de sécurisation et de qualité** peut se décliner en **plusieurs actions** : poursuivre la construction d'un système d'information statistique exhaustif et fiable, renforcer la démarche qualité, améliorer l'efficience et la qualité des processus de la Depp, poursuivre la description et l'homogénéisation des processus de production d'information, anticiper et accompagner l'évolution des systèmes d'information et des compétences des agents, poursuivre l'implication dans les réseaux statistiques nationaux, européens et internationaux, poursuivre les échanges au sein du réseau de la statistique de l'éducation qui comprend la Depp et les services statistiques académiques (SSA), contribuer à animer la recherche en éducation dans ses différentes dimensions grâce à des liens renforcés avec le monde de la recherche, échanger régulièrement avec ses nombreux partenaires internes ou externes au ministère pour mieux répondre et anticiper les besoins.

Dans le cadre du premier axe pour 2019 plusieurs points du programme de la Depp ressortent.

La Depp poursuit la collecte des données alimentant ses panels mais aussi leur exploitation.

Le panel 2011 des entrants en cours préparatoire a été prolongé à l'enseignement secondaire. Il permettra à terme des études sur la réussite à ce niveau d'enseignement,

et son lien avec le déroulement de la scolarité élémentaire, concourant ainsi à une meilleure compréhension des facteurs de réussite dans l'enseignement secondaire. En 2019 la Depp s'associera avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports, pour conduire à partir de ce panel une « enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège » au deuxième trimestre 2019 pour mesurer et mieux comprendre les activités auxquelles les jeunes consacrent leur temps libre en dehors du collège (occupations pendant les vacances, travail scolaire effectué en dehors du temps strictement scolaire, engagement associatif, pratiques sportives).

La Depp poursuivra également le panel de suivi de deux cohortes d'élèves en situation de handicap (nés en 2001 d'une part, en 2005 d'autre part) qui est un outil essentiel à la connaissance des parcours.

En termes de mesure des compétences acquises par les élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, la Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires. En 2019 elle conduira des enquêtes nationales (Cedre ou celles sur la maîtrise du socle et une enquête internationale (TIMSS)). Par ailleurs la Depp poursuivra son investissement pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité. La Depp finalisera sa rénovation de l'évaluation de lecture qu'elle élabore dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette rénovation, permettra de faire évoluer le format et la nature des épreuves pour 2019, de façon d'une part à ne plus être confrontée à des problèmes techniques rencontrés depuis 2016 et d'autre part pour mieux évaluer les compétences en lecture des jeunes. Enfin, la Depp poursuivra ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6^{ème} et seconde qui proposent des profils des élèves entrant à différents niveaux du système éducatif sur certaines compétences. Ces évaluations visent à fournir aux enseignants des outils afin d'enrichir leurs pratiques pédagogiques en évaluant mieux les acquis de leurs élèves avec des références nationales (niveau de la classe) et à doter les « pilotes de proximité » (recteurs, DASEN, IEN, chefs d'établissements) d'indicateurs leur permettant de mieux connaître les profils des élèves accueillis dans les établissements pour un pilotage pédagogique efficace (niveau local).

La Depp commencera l'exploitation du panel des personnels de l'Education nationale qu'elle a mis en place. Ce panel permettra l'analyse statistique de la mobilité géographique des enseignants et, plus généralement leur carrière, conformément à l'avis de moyen terme 2019-2023 du Cnis⁴ recommandant d'améliorer la connaissance du personnel de l'Education nationale.

La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants. Elle exploitera la prochaine enquête internationale de l'OCDE sur les enseignants, TALIS 2018, qu'elle a fait passer en 2018. Au-delà de l'enquête centrale qui porte sur les enseignants de collège, la France a retenu l'option de conduire l'enquête auprès des professeurs des écoles. De plus, la Depp exploitera la nouvelle enquête nationale, EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement) qu'elle a menée en 2018 et qui permettra d'alimenter le débat public et de mettre à la disposition des décideurs politiques, de manière régulière, systématique et standardisée, un ensemble d'indicateurs portant sur les pratiques d'enseignement identifiés au sein de la classe.

La Depp poursuivra son engagement dans l'évaluation des politiques publiques avec notamment la poursuite de l'évaluation du numérique à l'école mais aussi du dispositif CP dédoublés en REP+ afin d'étudier l'impact de cette mesure. Plusieurs

⁴ Avis n° 5 de la Commission « Services publics et services aux publics ».

dimensions sont interrogées : la progression des élèves, les pratiques d'enseignement, l'engagement des élèves et la perception des parents.

Enfin, la DEPP et la DARES lancent un projet commun (sur la période 2019-2021) portant sur la mesure de l'insertion professionnelle des jeunes sortants d'apprentissage ou de la voie professionnelle en créant un nouveau système d'informations résultant de l'appariement de plusieurs sources (les deux sources principales étant les sources bases élèves de la DEPP et la source mouvements de main d'œuvre (MMO) de la DARES). Ce projet répond à un besoin fort d'une connaissance fine de l'insertion des jeunes sortants du système éducatif selon la formation suivie dans un objectif de meilleur pilotage de l'offre mais aussi d'un meilleur service rendu aux jeunes et à leurs familles pour s'orienter.

Dans le cadre du second axe, la Depp poursuivra son investissement pour un système d'information de qualité. Les études, l'analyse et la construction d'indicateurs sur le système éducatif nécessitent le recueil de données statistiques fiables dans un grand nombre de domaines, tant pour les besoins d'analyse et de pilotage du système éducatif français que pour ceux des comparaisons internationales. La qualité des productions de la Depp repose sur la transparence de ses processus de production d'information et sur une expertise entretenue de ses agents et plus largement du réseau de la statistique sur l'éducation. Les travaux de cet axe visent à sécuriser la production statistique en la fondant sur des définitions, des méthodes, de l'organisation et des processus efficaces, documentés, transparents et urbanisés. Ils visent également à améliorer le fonctionnement de la Depp grâce à des agents disposant de toutes les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions pour rester à la pointe de l'innovation. Ces travaux répondent au code des bonnes pratiques de la statistique européenne et, s'ils ont un coût, ils sont un atout en contribuant à l'image de qualité et d'objectivité des travaux de la direction et sécurisent les processus de production statistique.

Tout d'abord, comme annoncé et conformément à l'avis de moyen terme 2019-2023 du Cnis⁵ recommandant de suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif, **la Depp poursuivra en 2019 l'extension de l'identifiant unique** avec en particulier son déploiement pour les élèves de l'enseignement agricole.

La Depp participera à l'exercice de Prospective des Métiers et Qualifications 2030 (PMQ IV), qui vise à examiner les perspectives d'évolution des ressources en main d'œuvre et d'emploi par métiers. Elle s'est engagée à fournir des projections d'effectifs de sortants de formation initiale par niveau de diplôme, à horizon 2030. Pour ce faire, l'enquête Emploi, ainsi que les estimations et les projections de population de l'Insee sont mobilisées. Dans ce cadre, et suite à la refonte du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, une nouvelle méthode d'estimation des effectifs de sortants de formation initiale a été élaborée.

En 2019, **la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale** de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets.

La Depp poursuivra également la dématérialisation de ses enquêtes sur les compétences des élèves. La Depp s'est fixé comme objectif de faire basculer ces évaluations des élèves du format papier/crayon vers une passation sur ordinateur ou sur tablette, en « full web » ou avec des remontées différées. Ce nouveau mode de passation des évaluations permettra d'aller plus loin dans l'analyse des résultats : les démarches effectuées par les élèves sur support numérique (ordinateur ou tablette) dans le cadre d'items seront conservées, analysées et exploitées de telle sorte que les

⁵ Avis n° 4 de la Commission « Services publics et services aux publics ».

évaluations portent non seulement sur les résultats, mais sur les démarches mises en œuvre par les élèves pour y parvenir.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Les évaluations-bilans CEDRE (Cycle d'Évaluations Disciplinaires Réalisées sur Échantillon)

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons (Cedre), engagé depuis 2003, permet de mesurer les compétences des élèves au CM2 et en 3^{ème} dans plusieurs domaines disciplinaires (maîtrise de la langue, mathématiques, langues vivantes, sciences, histoire et géographie), en référence aux programmes de l'école et du collège. La présentation des résultats situe les performances des élèves sur des échelles de niveau allant de la grande difficulté à la maîtrise complète. Renouvelées tous les cinq ans dans les principaux domaines, ces évaluations apportent des éléments sur l'évolution du « niveau des élèves ». Elles donnent également des informations détaillées sur leurs acquis réels, nourrissant ainsi la réflexion des responsables du système sur les objectifs des programmes et les pratiques pédagogiques. Le troisième cycle, débuté en 2016 se poursuivra en 2019 par l'évaluation des compétences en mathématiques. Les résultats de ces évaluations sont exploités rapidement et diffusés l'année suivante. Les évaluations CEDRE sont réalisées sur des échantillons nationaux d'élèves. Au-delà des épreuves proprement dites, des questionnaires de contexte sont soumis aux élèves, aux chefs d'établissements et éventuellement aux enseignants.

Évaluation des compétences des élèves (sous-compétences du domaine 1 du nouveau socle commun) à l'école et en fin de collège.

Dans le cadre des indicateurs de performance de la Lolf, la DEPP organise depuis 2014, selon un cycle triennal et sur échantillons, des évaluations en fin de CE1, en début de sixième et en fin de troisième, portant sur les compétences 1 et 3 du socle commun (« Maîtrise de la langue française », « Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique »). Désormais, dans le cadre du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture applicable à la rentrée 2016, les niveaux auxquels seront évalués les élèves sont désormais placés à la fin de la dernière année des nouveaux cycles, soit en fin de CE2, fin de sixième et fin de troisième. En 2019, l'évaluation concernera la fin de troisième.

Enquête internationale TIMSS 4 et 8 en 2019 (Trends in International Mathematics and Sciences Studies)

Sous l'égide de IEA, la Depp s'impliquera dans les travaux préparatoires de TIMSS 2019 qui évalue les compétences des élèves en mathématiques et en sciences. La Depp renforcera son implication par l'évaluation, outre celle des élèves de CM1 (participation en 2015), des élèves de quatrième.

Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2011 un nouveau panel d'écoliers recrutés au cours préparatoire et suivis tout au long de leur scolarité élémentaire. L'actualisation de la situation scolaire des 15 200 élèves recrutés est réalisée chaque année pour la quasi-totalité d'entre eux à partir des fichiers administratifs. En 2019 comme depuis 2017, les élèves passeront une évaluation de leurs acquis cognitifs et conatifs.

En 2019, la Depp et l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), service statistique ministériel en charge de la Jeunesse et des Sports, mèneront une « enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège » au deuxième trimestre 2019. Cette enquête a pour objectif principal de mesurer et de mieux comprendre les activités auxquelles les jeunes consacrent leur temps libre en dehors du collège (occupations pendant les vacances, travail scolaire effectué en dehors du temps strictement scolaire, engagement associatif, pratiques sportives). Etant insérée dans le dispositif du panel d'élèves 2011 de la DEPP, elle permettra de disposer d'un échantillon représentatif solide et de mettre en rapport les résultats de cette enquête avec une information riche sur l'élève et sa famille. L'enquête aura lieu d'avril à juin 2019. Les premiers résultats sont attendus début 2020.

Panels d'élèves en situation de handicap recrutés en 2013

Environ 13 000 élèves nés en 2001 ou en 2005 ont été recrutés à la rentrée 2013 pour faire partie d'un panel d'élèves en situation de handicap. Ce recrutement a été suivi d'une enquête « famille » auprès de leurs parents à laquelle 10 615 familles ont répondu. La situation scolaire des élèves de ces cohortes est actualisée en même temps et de la même façon que pour les élèves des autres panels. Néanmoins une enquête complémentaire a été menée auprès des enseignants référents ou des établissements pour connaître les aides humaines ou matérielles qui leur sont apportées. A la rentrée 2014, un échantillon complémentaire d'environ 2800 élèves en situation de handicap nés en 2005 a été recruté. L'enquête famille s'est déroulée au 1^{er} semestre 2015. En mai-juin 2016, les élèves ont été évalués sur leurs acquis cognitifs et conatifs et les résultats ont été publiés par la Depp en 2017. Le panel sera poursuivi en 2019 notamment par l'actualisation de leur situation scolaire.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2019

Système d'information du premier degré

Depuis 2005, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un système d'information de gestion pour les directeurs d'écoles publiques et privées. Ce système permet la gestion individuelle des élèves et comporte des données sur la scolarité en cours de l'élève et sa scolarité de l'année antérieure. Les données de ce système d'information servent en grande partie à élaborer le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2011. Les premières exploitations des fichiers sur les rentrées 2009 et 2010 ont déjà permis d'affiner les analyses sur les élèves du 1^{er} degré (calcul de taux de maintien). Le dispositif s'est étendu au secteur privé en 2013 avec un taux de couverture atteignant 85 % des élèves. Le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2013 s'appuie presque exclusivement sur ce dispositif. L'objectif est de parvenir au plus vite à l'exhaustivité, le taux de couverture du secteur privé sous contrat dépassant désormais 90 %. A noter également la possibilité, depuis la rentrée 2017, d'obtenir des données sur la catégorie socio-professionnelle des responsables légaux des enfants scolarisés dans le 1^{er} degré, ce qui offrira la possibilité de travaux nouveaux sur les inégalités sociales. Enfin, avec la mise en place de SYSCA et du RNIE, l'identifiant du second degré sera

désormais commun à celui du premier degré, ce qui élargit les possibilités d'études sur le parcours des élèves tout au long de leur scolarité.

Système d'information sur l'insertion des jeunes

La DEPP et la DARES lancent un projet commun (sur la période 2019-2021) portant sur la mesure de l'insertion professionnelle des jeunes sortants d'apprentissage ou de la voie professionnelle. Ce projet consiste à créer un nouveau système d'informations résultant de l'appariement de plusieurs sources (les deux sources principales étant les sources bases élèves de la DEPP et la source mouvements de main d'œuvre (MMO) de la DARES). Ces travaux suivent un avis du moyen terme 2014-2018 du Cnis⁶ recommandant l'évolution des dispositifs actuels de l'insertion à court terme des jeunes qui sortent de formation professionnelle initiale.

Ce futur système d'information devrait à terme permettre de diffuser des taux d'insertion au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel) dès lors que les effectifs concernés sont suffisants. Il devrait remplacer les enquêtes « insertion professionnelle des apprentis » (IPA) et « insertion dans la vie active » (IVA) actuellement réalisées par la DEPP qui ne permettent pas de produire ces indicateurs à ce niveau de finesse. La construction de ces indicateurs au niveau établissement contribuera à renforcer la qualité de l'information fournie aux usagers pour éclairer les choix d'orientation des jeunes. Les données obtenues permettront également de réaliser des études, notamment sur les conditions d'emploi des jeunes sortant de formation, la correspondance entre la formation et l'emploi, la comparaison de l'insertion des jeunes après une formation par apprentissage ou sous statut scolaire

Sur l'année 2019, l'équipe en charge projet mettra au point l'outil cible d'appariement des bases et les résultats du nouveau système d'information seront comparés avec les résultats des enquêtes IPA et IVA 2019. Il y aura également des échanges avec établissements pour expertiser les différences et repérer d'éventuels dysfonctionnements.

Démographie des établissements du système éducatif

La Depp va engager des travaux sur la démographie des établissements des premier et second degrés. Il s'agit en effet de pouvoir répondre aux questions récurrentes concernant l'évolution du nombre d'écoles, de collèges et de lycées d'une rentrée scolaire à l'autre, en comptabilisant non seulement les ouvertures et les fermetures, mais également les transformations intervenues par fusion ou absorption entre établissements. L'objectif est de produire des statistiques de qualité sur la démographie des établissements et des écoles de façon à pouvoir réaliser des analyses de qualité.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Non arrêtés

⁶ Avis n° 13 de la Commission « Services publics et services aux publics ».

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2019

Mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE)

Tout d'abord, comme annoncé, tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'Education nationale ont un identifiant unique depuis la rentrée 2017. L'INE (identifiant national élève) précédemment en usage est devenu véritablement national à la rentrée 2017 : le jeune changeant d'académie au cours de sa scolarité conservera son numéro identifiant qui lui a été attribué par le répertoire national des identifiants élèves (RNIE) sous l'entière responsabilité du service statistique ministériel, avec les garanties de confidentialité que son statut assure. Les travaux d'extension de l'identifiant aux apprentis en 2018 ont été finalisés et en 2019 seront étendus aux élèves de l'enseignement agricole. Depuis la rentrée 2018, l'INE se propage désormais dans l'enseignement supérieur. Ces travaux répondent à l'avis de moyen terme 2019-2023 du Cnis⁷ recommandant de suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

La Depp poursuivra ses investissements dans l'analyse de l'information géographique permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter de la meilleure façon possible les phénomènes mis en évidence. L'analyse territoriale, désormais un axe structurant de l'activité de la Depp, s'appuie sur un système d'information géographique partagé avec les services statistiques académiques, avec la poursuite de la réflexion sur l'amélioration des méthodes en cartographie et en sémiologie cartographique, sur l'accompagnement du changement via des formations et des échanges et sur la constitution de bases de données. De nombreuses analyses et études seront conduites à la Depp et dans les services statistiques académiques (SSA).

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

La Depp coordonne la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU, que ce soit au niveau ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), ou international (UIS, UNESCO et OCDE).

Ainsi, en 2019, comme en 2018, la Depp poursuivra son implication dans les différentes structures liées au programme de développement durable des Nations-Unies, articulé autour de 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'« éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous », en travaillant sur l'objectif 4 sur l'éducation qui se décline en une dizaine de cibles ainsi qu'un ensemble de 43 indicateurs thématiques dont la Depp, au titre de son statut de SSM, porte la responsabilité nationale. L'implication de la Depp relève à la fois de sa position de SSM de l'éducation, responsable des statistiques éducation au niveau national, européen et international, mais aussi de sa position de direction statistique au sein du ministère de l'éducation nationale, le ministère étant lui-même très impliqué dans le cadre de l'UNESCO sur cette problématique.

⁷ Avis n° 4 de la Commission « Services publics et services aux publics ».

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Comme chaque année, plusieurs travaux menés directement par la Depp ou en collaboration avec des organismes extérieurs ou sous-traités à des centres de recherche sont et seront lancés. La Depp poursuivra son évaluation du plan Numérique à l'école. De même la Depp a mis en place à la rentrée 2017 une évaluation du dispositif CP dédoublés en REP+ afin d'étudier l'impact de cette mesure. Plusieurs dimensions seront interrogées : la progression des élèves, les pratiques d'enseignement, l'engagement des élèves et la perception des parents.

3.4 Aspects « européens »

Les comparaisons internationales jouent un rôle important et croissant dans le débat public et l'aide au pilotage et sont même devenues un point d'appui incontournable. Aussi, il est très important d'en maîtriser la qualité et la pertinence afin de les utiliser à bon escient et d'en tirer des interprétations valides mais aussi d'en valoriser la richesse et ainsi d'accompagner les analyses et études de ces comparaisons internationales lorsque cela est pertinent. Aussi, la Depp, responsable du système d'information statistique du ministère chargé de l'éducation nationale, a fait le choix depuis longtemps de s'impliquer fortement, par son expertise technique et statistique, dans la construction et la production des données internationales mais aussi dans leur gouvernance et dans leur appropriation par les acteurs publics et plus généralement par le grand public. Ce travail a ainsi permis que certains de ces indicateurs internationaux puissent jouer un rôle dans le pilotage de la politique d'éducation, tout en mettant l'accent sur la nécessaire prudence avec laquelle ils doivent être interprétés pour servir utilement le débat public. Historiquement, il revient d'ailleurs à la Depp d'avoir sensibilisé dès 1991 la communauté éducative à la lecture des indicateurs internationaux à travers la publication de « L'état de l'école ». Depuis, la Depp intègre des données de comparaisons internationales, lorsque celles-ci sont pertinentes, dans ses publications. Pour aller plus loin, elle a publié en 2016 un nouvel ouvrage, « L'Europe de l'éducation en chiffres », également disponible en langue anglaise, qui met à la disposition d'un public large un ensemble raisonné d'indicateurs portant sur la plupart des dimensions des systèmes éducatifs des différents pays de l'Union européenne, la grande majorité des indicateurs ayant pour source Eurostat, mais aussi PISA ou TALIS, TIMSS ou PIRLS, ou encore Eurydice. Cette publication a été rééditée en 2018.

La Depp assure une participation active de la France dans les instances internationales de définition et de développement des statistiques sur l'éducation : réseau de l'OCDE sur les indicateurs internationaux de l'éducation (INES) et Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont elle abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne. Par sa composante SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat). En lien avec son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : Eurostat, Groupe permanent des indicateurs européens, comités de l'OCDE, IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*). La Depp intervient dans de nombreuses enquêtes internationales que ce soit en s'impliquant en amont comme expert mais aussi en les faisant passer en France et en exploitant leurs résultats (PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS...). Enfin la Depp coordonne la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU, que ce soit au niveau ministériel, national, européen (avec Eurostat et la commission européenne), ou international (UIS, UNESCO et OCDE).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La Depp souhaite mettre en place à l'horizon de 2020 un répertoire statistique des établissements scolaires qui servira de base de sondage et de référentiel unique pour toutes les opérations de production d'information statistique réalisées par la DEPP et les SSA. Ce répertoire statistique doit en particulier permettre d'harmoniser les pratiques de tirage d'échantillons (en intégrant la possibilité de coordination négative des échantillons) et de traitement des données manquantes, de suivre la charge statistique pesant sur les établissements, et de calculer de nouvelles variables (type statistique d'établissement, variables destinées au suivi de la démographie des établissements, etc.). Il sera alimenté par le répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif (Ramsese), mais également par d'autres informations comme, après expertise, les résultats des remontées administratives sur les élèves. En 2019, les premières réflexions débiteront sur ce sujet.

Le système d'information sur l'insertion en cours de construction (voir 2.2) devrait permettre d'alléger la charge de gestion induite par les enquêtes IVA et IPA dans les lycées et les centres de formation des apprentis. Elle allègera la charge de réponse des jeunes sortants aux enquêtes IVA et IPA.

**SIES – Sous-direction des Systèmes d'Information et d'Etudes Statistiques.
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche**

1. Exposé de synthèse

En termes d'organisation, le SIES comporte quatre départements, dont :

- Le département des études statistiques de l'enseignement supérieur, qui conçoit et gère les études et les analyses statistiques sur l'enseignement supérieur (effectifs des étudiants inscrits, des diplômes délivrés et des boursiers). Il analyse les parcours dans l'enseignement supérieur et leurs déterminants à partir de panels et d'enquêtes spécifiques, et réalise des prévisions d'effectifs.
- Le département des études statistiques de la recherche, qui est responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique sur les moyens (financiers et humains) consacrés à la recherche et au développement (R&D) en France. La synthèse et la consolidation de différentes sources lui permettent d'assumer sa mission de calcul des agrégats économiques officiels tels que la DIRD (dépense intérieure de R&D) et la DNRD (dépense nationale de R&D) qui sont notamment utilisées dans les comparaisons internationales (Eurostat et l'OCDE).

Deux autres départements sont en charge des outils d'aide à la décision et des systèmes d'information. Une cellule en charge des statistiques de l'emploi scientifique a été créée au printemps 2015, directement rattaché à la sous directrice.

L'enseignement supérieur

L'activité sur l'enseignement supérieur est fondée sur la mesure de la démographie étudiante ainsi que sur les suivis de trajectoires des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle. Dans le prolongement des années précédentes, l'année 2019 sera consacrée à la mobilisation toujours accrue des données d'enquêtes et des données administratives (fichiers d'inscriptions et de diplômés) et à l'enrichissement des outils et indicateurs d'analyse des parcours, de la réussite, et de l'insertion professionnelle, au-delà de la seule université qui est au cœur du système.

Le projet structurel majeur est le projet INES, articulé avec le répertoire RNIE porté par la DEPP. Il consiste à bâtir l'infrastructure technique et organisationnelle permettant que les identifiants étudiants puissent atteindre la meilleure qualité, objectif nécessaire à la qualité de l'essentiel des travaux statistiques et d'études sur l'enseignement supérieur. Ce projet mobilisera de nouveau en 2019 une partie de nos ressources conceptuelles et techniques, et devra faire l'objet d'une communication importante.

Par ailleurs, l'action en 2019 visera :

- à amplifier l'exploitation et la diffusion statistique des données de vœux d'orientation et de proposition d'affectation, au travers de l'outil ORISUP qui doit être mis en place par arrêté fin 2018 et qui couvre à la fois APB et Parcoursup ;
- à poursuivre le développement de la collecte d'information sur les inscriptions et les parcours au niveau individuel, par des actions propres et à travers une coopération renforcée avec les services statistiques en charge de la culture et si possible de la santé ;
- à mettre en œuvre les travaux méthodologiques concertés réalisés en 2018 sur la qualité statistique des enquêtes d'insertion professionnelle visant l'harmonisation des questionnaires, les protocoles de collecte et les traitements réalisés par les observatoires ;
- à développer les liens avec les SSA, notamment par le partage du nouvel outil de projection des effectifs qui a été finalisé à l'été 2018 ;
- à développer les travaux d'expertise et d'études pour l'action publique et le débat public.

La recherche

Concernant la recherche, l'année 2019 permettra de poursuivre les efforts autour de l'amélioration de la qualité tant pour les aspects méthodologiques (amélioration de la qualité des enquêtes et, notamment, travail sur les méthodes d'échantillonnage et de redressement et mise en conformité avec les concepts internationaux d'entreprises, affermissement des résultats grâce à des comparaisons entre sources de données : enquête « écoles doctorales » versus données SISE, résultats de l'enquête menée auprès des entreprises versus résultats issues de la base GECIR (base de gestion du Crédit d'impôt recherche), comparaison interne entre les résultats des enquêtes menées auprès des entreprises et des administrations) que pour la mise à disposition de l'information (amélioration des délais de transmission à Eurostat, meilleure diffusion de l'information, grâce à la mise en place de publication-phare (chiffres clés ; femmes-hommes dans l'ESRI et amélioration de l'accès à l'information grâce à la refonte du site Repères de fourniture de données statistiques) ou les analyses (participation et publication de travaux d'études, contributions à des ouvrages collectifs du SIES ou de l'Insee, à des rapports internes ou externes et interventions diverses au sein du Ministère ou dans d'autres structures).

Dans ses travaux d'études, le département des études statistiques de la recherche continuera de prendre en compte les phénomènes émergents et les situations particulières (la place des entreprises multinationales et des groupes, la dimension locale et sectorielle de la recherche, le financement, tant local que national, de la recherche, les imbrications entre recherche publique et privée). Il sera attentif à suivre la recherche sur des thématiques spécifiques (nouvelles technologies, numérique, développement durable, agriculture, défense) et à poursuivre les travaux de comparaisons internationales, en lien avec le suivi des objectifs de la stratégie européenne.

Les efforts seront poursuivis sur les aspects européens et internationaux avec une participation accrue aux groupes de travail sur la R&D et l'innovation, grâce à la présence française au sein du bureau du NESTI (*National Experts on Science and Technology Indicators*), ce, toujours en collaboration avec les services stratégiques du Ministère, la DGE et l'Insee. Les changements opérés dans la collecte des données devraient progressivement permettre d'améliorer les réponses exigées par les règlements européens.

Emploi scientifique

Enfin, dans le domaine de l'emploi scientifique, le Sies poursuivra la consolidation de son nouveau dispositif d'informations sur les effectifs dans la recherche, dispositif initié avec le nouveau tableau de bord mis en place en 2016. En collaboration avec le CNRS et la DGRH, il approfondira l'expertise nécessaire sur les projections de départs en retraites, qui prennent en compte la loi de réforme des retraites de janvier 2014. Il initiera des travaux sur les trajectoires salariales des chercheurs et des enseignants chercheurs à partir des bases de données de l'Insee et de la DGAFP. Il poursuivra également ses premiers travaux, initiés en 2016, sur la mesure des salaires des enseignants dans l'enseignement supérieur ainsi que ceux relatifs aux données sur le recrutement dans la sphère ESR.

Facteurs de risque : Un nouveau déménagement du SIES interviendra fin 2018, après celui intervenu en mars 2017. Outre les difficultés inhérentes à un déménagement, ceci consolide une situation d'éloignement temporaire, dont le terme n'est toujours pas connu (2020 sans doute) avec les autres services du MESRI, et constitue à ce titre un facteur de risque sur l'activité. Par ailleurs, le taux de mobilité pourrait être important à la rentrée dans le département en charge de la recherche (retraite notamment), ce qui constitue un léger facteur de risque sur le calendrier des activités (suivi des enquêtes sur la R&D nouvelles et travaux d'études).

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête portant sur l'insertion professionnelle des diplômés de licence STAPS

Entre décembre 2015 et mai 2016, la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du MESRI a mis en œuvre la première enquête sur le devenir des diplômés de licence « sciences et techniques des activités physiques et sportives – mention activité physique adaptée et santé » (STAPS-APAS). Son objet était de connaître le devenir des titulaires d'une licence STAPS-APAS à travers les poursuites ou les reprises d'études ainsi que leur insertion professionnelle.

Ayant valorisé et désormais dressé le bilan de ce dispositif, le Service statistique ministériel chargé de l'enseignement supérieur (SIES) lance début 2019, en partenariat avec les services opérationnels et le Conseiller scientifique du Ministère, une telle enquête étendue aux cinq mentions de la licence STAPS (environ 6 000 diplômés en 2014). Il s'agit entre autres d'être en mesure d'identifier les véritables déterminants de l'insertion professionnelle de ces diplômés, le cas échéant ce qui incombe en propre aux formations non universitaires du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports fréquemment suivies en complément par les étudiants de STAPS.

Enquête portant sur l'insertion professionnelle des docteurs

Suite à la mise en place, de façon expérimentale, d'un dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs en 2016 et à l'écriture d'un bilan méthodologique et organisationnel début 2017, les Directeurs généraux de l'insertion professionnelle et de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation, en coordination avec la

Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (Cdéfi) ont proposé que soit confirmé le principe d'installation d'un dispositif d'enquête récurrent, auquel souscrirait l'ensemble des établissements délivrant des doctorats.

Ce dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs se déroule à un rythme biennal, la première enquête a été ainsi réalisée au premier semestre 2018 (lancement en décembre 2017) et, la suivante le sera au premier semestre 2020.

L'enquête s'appuie sur un questionnaire commun coécrit, inspiré de celui produit pour l'enquête expérimentale. En 2019, un nouveau travail sur le questionnaire sera conduit avec l'ensemble des acteurs. Le dispositif d'enquête est partiellement centralisé, avec un outil informatique commun construit et mis à la disposition des observatoires qui mettent en œuvre, concrètement, l'interrogation des docteurs. En 2019 sont attendus les résultats de cette enquête, dont l'ampleur de la collecte (tous les docteurs ayant obtenu leur doctorat en 2014 ont été interrogés) permet d'espérer des résultats relativement détaillés par sous population (disciplines, établissements, docteurs français/étrangers etc.)

Des enquêtes, locales, ont vocation à être lancées si souhaité les années où l'enquête nationale n'a pas lieu. Pour ces enquêtes locales, l'année 2018 a été aussi consacrée à rendre disponible et à améliorer l'outil informatique commun.

Formation continue et validation des acquis d'expérience

En 2018, le SIES a pris en charge le recueil des données et la valorisation de l'enquête sur la formation continue dans l'enseignement supérieur, assurés par la DEPP précédemment, En 2019, se fera le transfert sur les dispositifs de validation des acquis d'expérience dans l'enseignement supérieur. Une expertise sur ces sujets va se développer au SIES qui devra s'enrichir des réflexions menées sur le développement de la formation tout au long de la vie. Il est probable que les questionnaires puissent évoluer dans les prochaines années dans ce nouveau contexte.

Exploitation de l'enquête réalisée auprès des collectivités territoriales sur leurs budgets consacrés à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante

En 2017, le champ de l'enquête annuelle sur les budgets des collectivités territoriales qui portait jusqu'alors sur les thématiques de la recherche et du transfert de technologie a été étendu aux thèmes de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

La première exploitation des résultats issus de ces deux volets de l'enquête réalisée auprès des collectivités territoriales a eu lieu au début de l'année 2018. Un travail approfondi aura lieu au cours de l'année 2019, en collaboration avec les services stratégiques du Ministère, de la DGCL et des responsables du compte de l'Education, réalisé à la Depp (MENJ).

Enquête biennale sur les chercheurs et ingénieurs de recherche travaillant dans les entreprises

En 2018 a été lancée l'enquête biennale sur les chercheurs et ingénieurs de recherche travaillant dans les entreprises, enquête qui complète l'enquête annuelle réalisée auprès des entreprises sur les moyens consacrés à la R&D. Des exploitations sont réalisées sur 2018 et 2019.

Evolutions des enquêtes R&D

- Évolution de l'enquête R&D réalisée auprès des administrations

En vue de s'approcher au plus près des demandes européennes, des questions complémentaires seront rajoutées dans les questionnaires interrogeant les organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les CHU et les associations. Par ailleurs, les questionnaires envoyés aux organismes de recherche seront révisés pour que les concepts de cette enquête soient cohérents avec le tableau de bord de l'emploi scientifique suivi par le SIES.

- Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement réalisée auprès des entreprises : amélioration et numérisation

En concertation avec le département des systèmes d'information du SIES et du Cisad, le service informatique du Ministère de l'Education Nationale, l'année 2019 devrait permettre l'amélioration du dispositif d'enquête utilisée pour collecter l'information auprès des entreprises. Cette refonte concernera notamment l'application de déclaration et de contrôle/ correction, facilitant en cela la vérification de l'information recueillie.

- Appel au réseau « enquêteurs-entreprises » de l'Insee

Par ailleurs, pour fiabiliser la collecte des données auprès des plus grandes entreprises et atteindre les entreprises les plus « récalcitrantes » à répondre à l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D par les entreprises, il sera fait appel, en 2019, au réseau « enquêteurs entreprises » de l'Insee.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2018-2019

Projet statistique d'exploitation des bases de données des concours post-CPGE :

Le SIES a lancé un nouveau projet qui devrait permettre, d'améliorer la connaissance statistique des parcours des étudiants en fin de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Ce projet se fonde sur l'exploitation via l'identifiant national étudiant (INE) des bases de données des banques d'épreuves aux concours des grandes écoles. Ce projet est décrit ici, même si la disponibilité des moyens pour le mettre en œuvre cette année pose encore question.

Dans le système d'information statistique sur l'enseignement supérieur, les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ne sont actuellement appréhendés que par leurs inscriptions quand l'ensemble des autres étudiants peuvent faire l'objet d'études à la fois sur leurs inscriptions (éventuellement multiples) et sur leur réussite aux examens. Les CPGE sont en effet une spécificité de l'enseignement supérieur français dans la mesure où leur recrutement est à la fois très sélectif et leur issue non pas sanctionnée par l'obtention d'un diplôme (BTS, DUT, Licence, etc.) mais par l'admission dans une grande école comme suite à un concours. C'est pourtant précisément cette spécificité de la « réussite » post-prépa qui la rend particulièrement intéressante à étudier, dans la mesure où elle ne se limite pas à la seule obtention de bons résultats mais induit également des comportements stratégiques des candidats aux concours, en termes d'inscriptions et de classements, vraisemblablement différenciés selon le type d'étudiant et de classe préparatoire.

La DGESIP est en contact régulier avec les services gestionnaires des banques d'épreuves post-CPGE pour des aspects opérationnels et réglementaires. Si ces concours sont nombreux et variés, leur gestion est relativement centralisée et deux grosses banques d'épreuves ont d'ores et déjà été identifiées comme des interlocuteurs privilégiés : le service concours des écoles d'ingénieurs (SCEI) et la banque commune

d'épreuve (BCE). Sans qu'il ne soit encore obligatoire, ces bases de gestion incluent déjà l'identifiant national étudiant (INE), information indispensable pour mener des études statistiques en termes de suivi de cohortes.

Disposer d'un accès pérenne aux principales bases de données de concours (filières scientifique, économique et commerciale, littéraire) permettra d'abord de réaliser des études sur les trajectoires des étudiants en CPGE, du baccalauréat jusqu'à l'obtention éventuelle d'un doctorat en passant par l'intégration d'une école ou par la réussite à un concours de recrutement de professeurs (CAPES, agrégation). Il sera ainsi possible de quantifier l'impact de l'origine sociale ou des résultats au baccalauréat non plus seulement sur l'intégration d'une CPGE mais également sur la réussite en fin de scolarité dans cette classe préparatoire voire au-delà. En outre, ces bases de données de concours peuvent également être vues comme une sorte de « APB / Parcoursup post-CPGE » et invitent à ce titre à se poser des questions similaires. Elles permettront ainsi de questionner les stratégies mises en œuvre par les étudiants dans le processus d'intégration d'une école : qui s'inscrit à quel(s) concours ? Comment les établissements sont-ils classés dans l'esprit des étudiants ? Il sera ainsi possible de mettre en avant l'existence ou non de mécanismes d'autocensure, notamment des jeunes femmes ou encore des étudiants des CPGE dites de proximité. Les arbitrages à l'issue des épreuves d'admission (par exemple le choix de « cuber » en dépit de l'admission dans une ou plusieurs écoles) pourront aussi être l'objet d'analyses quantitatives.

Exploitation du panel tous salariés⁸ de l'Insee

Ce fichier sera exploité pour retracer les carrières salariales des chercheurs des EPST et des enseignants-chercheurs des universités, ce depuis leur titularisation, par génération et genre ; ce travail, inspiré de la méthodologie mise en œuvre par l'Insee, sera réalisé par un apprenti.

Les données issues du Système d'information sur les agents de la fonction publique

Le SIES commence à exploiter cette source de données. Des méthodologies ont d'ores et déjà été développées dans d'autres ministères (service statistique de la fonction publique, notamment) pour bâtir un suivi statistique à partir de ces sources.

L'obstacle principal est en train d'être surmonté pour les prochaines statistiques portant sur 2018, à savoir la montée en qualité de la réponse à la déclaration annuelle des données sociales (DADS) par l'ensemble des huit EPST. Cela va permettre de disposer d'un outil détaillé de diagnostic sur les différents corps de titulaires des EPST (comportant des informations individuelles sur les caractéristiques principales de ces titulaires : grade, échelon, âge, genre, lieu de travail) et moins détaillé sur les non-titulaires. Il s'agit d'un investissement sur le court et le long terme, qui complètera le système d'information dont dispose déjà le ministère sur les personnels titulaires de l'enseignement supérieur. A court terme, il permet :

- d'être en capacité de simuler l'impact global sur les EPST de mesures statutaires,
- de réaliser des études en structure sur les personnels : inégalités hommes-femmes chez les titulaires, ensemble de leurs revenus salariaux, répartition géographique.

⁸ Ce fichier retrace année après année le poste principal occupé par tout salarié ainsi que l'ensemble de ses rémunérations, tous postes confondus.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2018-2019

Remarque. Il n'est pas simple de distinguer les travaux relevant du point 2.3 et ceux relevant du 2.4. Le choix fait comporte une part d'arbitraire.

Parcours

Les travaux d'études autour de la notion de parcours seront poursuivis : il s'agit globalement de tenter de dégager des parcours types, caractérisés par les changements de filière, d'établissement, de domaine disciplinaire, ou au contraire la stabilité, par l'obtention ou non d'un diplôme, par la poursuite d'études, par le nombre d'années d'inscription... et de les mettre en lien avec les caractéristiques individuelles des étudiants (âge, sexe, nationalité française ou étrangère, type de diplôme à l'entrée dans l'enseignement supérieur, CSP des parents, âge au bac, régime d'inscription...). Ces travaux seront poursuivis à partir des panels de façon à mieux valoriser les informations spécifiques à ces sources (étude des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur, lien entre le parcours et les conditions de vie, ...).

Dans le cadre du dispositif EVA (entrée dans la vie adulte), mené conjointement par l'INSEE, la DEPP et SIES, un Panel d'entrants en 6ème en 2007 a été constitué par la DEPP et a fait l'objet d'un suivi annuel. Certains d'entre eux ont obtenu le baccalauréat en 2014, et font à ce titre l'objet d'une interrogation annuelle (la première a eu en mars 2015) afin de rendre compte de leur parcours dans le supérieur, ainsi, en 2016, que ceux d'entre eux qui passeront le baccalauréat en 2015, et ainsi de suite. Ce dispositif coordonné d'enquêtes permettra à terme⁹ de connaître la trajectoire de l'ensemble d'une génération, y compris en matière d'insertion professionnelle.

L'interrogation 2015 a fourni des éléments très attendus sur l'orientation dans l'enseignement supérieur en fonction du parcours scolaire antérieur (type de baccalauréat obtenu, niveau scolaire...). En 2017 et 2018, les deuxième¹⁰ et troisième¹¹ vagues ont donné lieu à plusieurs publications sur le parcours dans l'enseignement supérieur. Une analyse de la poursuite d'études supérieures des élèves diplômés d'un baccalauréat professionnel, réalisée en partenariat avec la DEPP, donnera lieu à une publication en 2019.

Par ailleurs, des travaux sont en cours sur la réussite en 1ère année du supérieur au regard de leur orientation obtenue après le baccalauréat sont en cours, à partir de données issues d'APB et SISE, Les résultats de cette analyse, mais aussi des études réalisées par des chercheurs ayant eu accès à la source APB, devraient faire l'objet d'un ouvrage publié en 2019.

En 2018 également, le SIES et l'agence Erasmus+ se sont associés pour exploiter le module sur les séjours à l'étranger introduit dans l'enquête Génération 2013. Cette analyse pourrait déboucher sur une publication en 2019.

Suivi des écoles doctorales et travail de comparaison avec les données administratives issues du dispositif SISE

Ce suivi permet notamment de recueillir des informations sur les effectifs de doctorants, par origine et discipline, sur les financements mobilisés pour les thèses, la durée des thèses et le devenir des docteurs un an après la soutenance de thèse.

⁹ L'observation des individus de la cohorte devrait se poursuivre jusqu'en 2023

¹⁰ Interrogation 2016

¹¹ Interrogation 2017

Le travail de comparaison et de mise en cohérence avec les données de SISE sur les doctorants et les docteurs sera relancé en collaboration avec le département des études statistiques de l'enseignement supérieur et devrait amener à mettre en place de nouvelles consignes aux établissements.

Mise en cohérence des données d'enquêtes avec les données de gestion et entre données d'enquêtes

Un des principaux thèmes qui continuera d'être traité, en collaboration avec les services stratégiques du Ministère, est la comparaison des agrégats de R&D avec les données issues de la base GECIR. Ce travail, qui a été initié en 2017-2018, doit permettre, au cours de l'année 2019 et si les moyens permettent d'être dégagés, la rédaction de deux notes techniques, l'une, interne au Ministère et l'autre, à disposition des chercheurs utilisant ces deux bases de données. Ces travaux devront également déboucher sur une publication moins technique et plus généraliste d'une Note d'Information – SIES qui analysera et de mettra en évidence les résultats issus de ces deux bases de données.

Par ailleurs, le travail de mise en cohérence des données de flux recueillies auprès des administrations et auprès des entreprises sera poursuivi, sous l'impulsion de l'ANRT, afin d'améliorer la réponse des enquêtés sur ce point.

Départs en retraite des personnels des organismes de recherche

Sur le champ des organismes de recherche évoqué plus haut, les seules informations existantes sont des prévisions de départs à 5-7 ans réalisées par les huit EPST. Des travaux ont été engagés pour consolider/étendre les prévisions de départs des personnels des EPST et pour développer des prévisions similaires pour les EPIC et les universités. Ces prévisions prendront notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014.

Une fois ces travaux réalisés, 2018 sera alors l'occasion d'approfondir les analyses : au moyen de quasi-appariement avec les fichiers internes au MESRI et ceux du CNRS et de la DGRH du MESRI, le Sies envisage de segmenter les résultats de ses projections de départs selon la dimension disciplinaire.

Amélioration de la connaissance de la recherche

Afin de mieux connaître l'évolution de la recherche française, divers travaux d'études seront mis en œuvre au cours de l'année 2019, notamment, l'étude sur longue période de l'évolution de la R&D, mais aussi l'analyse du comportement des entreprises de R&D selon l'appartenance à un groupe ou le financement de la recherche, grâce, notamment à l'exploitation de l'enquête réalisée auprès des financeurs de la recherche et de l'application ScanR, mise en place par le SIES, permettant une meilleure connaissance du paysage de la recherche française.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2019

Enseignement supérieur :

Prevsup

Le SIES effectue annuellement des projections d'effectifs à dix ans à l'aide d'une application informatique, PREVSUP. La refonte de cet outil a été finalisée en 2018.

Outre la modernisation de l'applicatif, le projet de refonte a consisté à adapter le « moteur de calcul » au cadre LMD (Licence-Master-Doctorat) et à étendre le champ des projections au-delà du groupe constitué par les universités, les CPGE et les STS. Le nouvel outil permettra aussi une prévision plus détaillée des parcours dans le supérieur

Ce faisant, une réflexion sur les pratiques de projection est engagée (opportunité de publier simultanément « *nowcasting* » et projections de long terme, valorisation d'un nombre pair de scénarii, cadence d'actualisation des projections sur longue période, etc.).

Après un exercice de double exercice de projection, l'outil PREVSUP de deuxième génération devrait se substituer à l'ancienne application en 2019. Ce nouvel outil sera partagé avec les SSA, qui bénéficieront d'une formation organisée par le SIES. Une coordination en matière de prévisions sera mise en place, de manière à articuler prévisions au niveau académique et au niveau national.

Dispositif de collecte SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant)

Extension du champ

Initié avec quatre universités en 1995, le dispositif SISE-inscriptions (données individuelles sur les inscriptions) couvre aujourd'hui les champs suivants : toutes les universités et grands établissements, les écoles normales supérieures et établissements assimilés, les ESPE, les instituts catholiques, la totalité des écoles d'ingénieurs et des écoles de management à diplôme visé, soit environ 460 établissements, représentant une population de 1,8 million d'étudiants (sur un total de 2,5 millions).

Depuis 2017, le dispositif s'étend progressivement aux écoles concernées par l'enquête dite enquête 26 à partir de la campagne d'inscriptions 2016-2017 (cf. 5. Allègement de la charge statistique des entreprises). L'extension est progressive puisque concerne d'abord les données d'inscription puis celles de diplômés.

En partenariat étroit avec le DEPS qui en pilote la collecte, la remontée de données individuelles sur les inscriptions et la réussite aux examens est en cours de déploiement dans les écoles du champ (culturel) de l'enquête 48 (écoles d'architecture incluses).

Cette extension s'est traduite par un choc statistique dans les différentes publications sur les effectifs étudiants 2017-2018, notamment celles publiées au 2^e semestre 2018 (note flash, note d'information détaillée, RERS).

Rénovation du dispositif SISE

L'amélioration se poursuit dans plusieurs directions.

D'une part, il s'agit de rendre compte au mieux des évolutions des cursus, des modalités pédagogiques, de la réglementation. Ainsi, le passage de l'habilitation des formations à l'accréditation des établissements (ce ne sont plus les maquettes des formations elles-

mêmes qui font l'objet d'une validation, mais les établissements qui seront accrédités) et la mise en place du Cadre National des Formations (normalisation des intitulés de Licence et Master, réduction de leur nombre) ont nécessité en 2014 une adaptation en profondeur du dispositif, qui s'est appliquée par vague d'établissements pour la première fois en 2015. Ce processus s'achèvera en 2019.

De même, l'émergence de nouveaux types de parcours (année de césure, périodes à l'étranger...), de structures (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education) ou le développement de l'apprentissage et de la formation continue devront continuer à être pris en compte. La semestrialisation des formations ou encore les initiatives politiques en faveur de la lutte contre l'échec en licence (généralisation des remises à niveau à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou création de formations vers bac+1) pourraient conduire à terme à des changements profonds dans SISE.

D'autre part, de nouvelles demandes, portées par Eurostat et liées à la mise en place du règlement européen sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, relatives notamment à la mobilité étudiante, se sont traduites par l'introduction de nouvelles informations dans SISE, qui devront finir d'être fiabilisées en 2019.

Gouvernance

A noter que SISE est depuis fin 2016 l'objet d'une réflexion collective sur sa gouvernance dans un contexte très mouvant :

- simplification administrative pouvant conduire à intégrer certaines enquêtes thématiques à la collecte SISE (stages, écoles doctorales) ;
- demandes régulières d'indicateurs nouveaux sur les étudiants ;
- mise en place, marquée sur le terrain par de nombreuses incertitudes, des regroupements universitaires et des Comues ;
- perspectives offertes par l'arrivée en 2018 d'un INE national dans les systèmes d'information sur l'enseignement supérieur.

Cela n'ayant pu se concrétiser en 2017 (longue vacance du poste de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), il sera créé en 2018 un comité de pilotage dont les réunions seront en principe annuelles. Il lui sera probablement associé un comité consultatif réunissant des représentants des parties prenantes (établissements, COMUES, observatoires, chercheurs, ...).

Indicateurs de réussite

Est intervenue mi-2017 la publication des premiers indicateurs de parcours et de réussite en STS, à l'issue d'un important travail méthodologique, et en lien avec les SSA. Ces indicateurs ont de nouveau été publiés mi-2018.

A l'instar de ceux déjà publiés sur les étudiants en université (en particulier ceux préparant un DUT), le SIES poursuivra ses travaux méthodologiques en vue de la production d'indicateurs de valeur ajoutée des établissements publics ou privés sous contrat.

En lien avec les parcours, la réflexion sur l'harmonisation et l'amélioration des différents indicateurs visant à rendre compte de la progression des étudiants dans l'enseignement supérieur se poursuivra en 2019, notamment sur les parcours et la réussite dans les écoles d'ingénieurs.

De manière plus générale, la réflexion méthodologique visant à calculer des taux de poursuite à la sortie du DUT, de la licence professionnelle, du BTS et du master (vers le

doctorat) qui seraient plus fréquents et plus détaillés que ceux tirés du panel de bacheliers (par spécialité notamment) sera approfondie. Elle sera conclue par un état de faisabilité d'une publication régulière d'indicateurs de poursuite dans les supports éditoriaux du ministère.

APB'Stats – Parcoursup

Depuis le début de l'année 2016, le SIES étend ses travaux à l'exploitation statistique des données de gestion issues du portail Admission Post-Bac (APB), outil à très forts enjeux pour les jeunes et leurs familles et désormais porteur d'une sensibilité politique exceptionnelle. En 2018, le portail Parcoursup s'est substitué à celui d'APB.

Les données contenues dans APB puis Parcoursup sont uniques dans la mesure où elles détaillent les choix et préférences individuels d'une grande majorité des nouveaux étudiants de l'année universitaire à venir, ainsi que l'offre et les propositions des établissements d'enseignement supérieur faites à ces candidats. A ce titre, elles suscitent un vif intérêt de la part du grand public, des services opérationnels du MENESR et des Rectorats mais aussi de la communauté des chercheurs en éducation.

L'objectif essentiel du projet APB'Stats du SIES a été la mise en qualité des centaines de bases de gestion APB pour :

- élaborer des bases de données APB à usage statistique, d'études et de recherche ;
- opérer des rapprochements avec les autres sources statistiques relatives aux études poursuivies, aux diplômes obtenus (SISE, Panel) et à l'insertion.

Cette mise en qualité statistique a impliqué un important travail de structuration, de documentation et de fiabilisation des données de gestion APB, préalable indispensable à toute diffusion statistique auprès d'un large public (chercheurs en éducation compris) par un service statistique ministériel tel que le SIES.

La mise en cohérence chronologique des données statistiques, aussi très attendue par la communauté des chercheurs pour pouvoir évaluer certaines politiques publiques, est aussi un volet structurant du projet statistique du SIES.

Les bases APB'Stat répondent à des exigences de qualité et permettent de démultiplier les supports de diffusion, notamment en conformité avec le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et la Loi pour une République numérique. Dans ce cadre, une diffusion en Open Data des données d'APB est attendue par le public (candidats et leurs familles, établissements d'accueil et d'origine, communautés Open Data, ...).

En 2018, le SIES a produit différentes bases anonymisées, en conformité avec les principes et la réglementation de la statistique publique, du secret statistique et du CRPA, pour une diffusion des données d'APB'Stat puis, le moment venu, de Parcoursup en Open Data (« APB'Open »).

Dans le cadre de l'arrêté portant création du traitement dénommé « Système d'information sur l'orientation dans le supérieur » (ORISUP), les organismes de recherche auront accès, après signature d'une convention, aux bases contenant des informations et données à caractère personnel, dans la limite du besoin d'en connaître et aux seules fins statistiques d'étude ou de recherche scientifique.

Cette démarche sera déployée avec un fort souci de cohérence du contenu avec les autres diffusions de données d'admission post-bac réalisées par le Sies (FPR APB'Stat, publications, etc.), en identifiant les conséquences de la loi numérique.

INES

Un arrêté du 16 février 2012 porte création d'un traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis » (RNIE) visant à délivrer un numéro unique national.

Administrés par la DEPP, les projets correspondants (RNIE et SYSCA) sont entrés dans leur phase préliminaire en 2016 (immatriculation de l'ensemble des élèves du second degré ; gestion des litiges par les SSA) puis en production à la rentrée 2017-2018.

La gestion et le suivi statistique des 2,6 millions d'étudiants en France nécessitent de disposer d'un identifiant individuel étudiant (« INE »). Dans le système actuellement en vigueur, lorsque l'étudiant est titulaire du diplôme du baccalauréat, il conserve, lors de son entrée dans l'enseignement supérieur, l'identifiant qui était le sien dans la Base élève de l'académie où il a passé les épreuves du baccalauréat. Dans le cas contraire, l'établissement de première inscription dans l'enseignement supérieur lui attribue un identifiant de norme dite « base 36 » extrait d'une plage de numéros propre à cet établissement.

Affecter à chacun des étudiants un identifiant qui soit de qualité est un enjeu capital pour l'enseignement supérieur français :

- les demandes d'observation statistique des parcours de l'entrée jusqu'à la sortie de l'enseignement supérieur sont en très forte augmentation ;
- dans l'enseignement supérieur, les inscriptions multiples sont nombreuses, à la fois voulues par les étudiants eux-mêmes et/ou imposées par la réglementation (doubles inscriptions CPGE-EPSCP) ;
- cet identifiant est présent dans de nombreuses bases de données de l'enseignement supérieur et permet la mise en relation entre elles (jointures), pour la gestion des étudiants et de leurs droits comme pour les analyses statistiques.

Malgré la disponibilité de supports ou d'outils, le système actuel, très décentralisé dans ses principes, incite peu à la conservation du bon identifiant d'un étudiant en mobilité ou en inscription multiple.

Le SIES a saisi l'opportunité de la création du RNIE pour développer un service dénommé INES (Identifiant National dans l'Enseignement Supérieur) permettant entre autres de rechercher un INE, de demander l'immatriculation d'un nouvel étudiant au RNIE et le cas échéant de mobiliser une cellule experte sur les questions d'identification des étudiants pour les cas litigieux. Les services d'INES s'adresseront principalement aux services de scolarité des établissements concernés par le dispositif SISE, aux établissements souhaitant entrer dans ce dispositif, à Parcoursup et à l'aide aux étudiants (bourses et logement). La construction du dispositif est l'un des axes d'investissement important du département en 2018 puis 2019, sachant que son déploiement est attendu mi-2019.

L'enjeu statistique d'INES est de rendre possible la constitution d'un système d'information permettant de suivre le parcours des élèves de la maternelle au supérieur, en passant par le second degré, les voies de l'apprentissage ou de l'enseignement agricole, sans aucune discontinuité. La mise en place d'une immatriculation nationale et unique dans le cadre de l'arrêté de février 2012 le rend possible.

Les premiers bacheliers identifiés avec le nouvel INE national sont arrivés dans l'enseignement supérieur à la rentrée universitaire 2018-2019 [hormis les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et les Sections de Techniciens Supérieurs (STS) pour lesquels l'INE est l'identifiant dès la rentrée 2017-2018]. Seuls les étudiants entrant dans l'enseignement supérieur (ou reprenant des études après une interruption de plus de 5 ans) seront identifiés par le nouvel INE, ceux en cours de formation

conservant leur INE de type BEA (il devrait y avoir simultanément ré-immatriculation des étudiants connus).

Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche hors tutelle du MESRI

Poursuite de l'amélioration de la connaissance de la recherche financée par le Ministère des Armées, en collaboration avec les équipes du SSM du Ministère des Armées et l'aide des services stratégiques du Ministère. De même, le soutien des responsables du suivi des établissements d'enseignement supérieur et de recherche hors tutelle du MESRI devrait faciliter le recueil d'informations en provenance de ce champ spécifique.

Amélioration de la qualité de l'information recueillie par l'enquête réalisée auprès des entreprises

Suite à l'expertise portant sur l'échantillon de l'enquête réalisée en vue du Comité du Label de fin 2016, la réflexion sera poursuivie, en collaboration avec les services de l'Insee, afin de converger avec les problématiques actuelles de la statistique publique (prise en compte des unités statistiques/ groupes comme entendus à l'Insee, possible extension de l'échantillon en vue de l'obtention de résultats détaillés pour la Corse et chaque département d'outre-mer).

Au cours de l'année 2018, deux présentations sur la meilleure prise en compte du contour des entreprises ont eu lieu, dans des instances statistiques (journées de méthodologie statistique et journée sur la qualité de Cracovie).

Éléments complémentaires à mentionner concernant les aspects qualité, la documentation et la diffusion :

- Enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement : amélioration et numérisation. En concertation avec le département des systèmes d'information du SIES et du Cisad, le service informatique du Ministère de l'Education Nationale, l'extension de la possibilité pour les enquêtés de la sphère publique de répondre sur le web sera étudiée. De même, outre les opérations usuelles de production à conduire, l'année 2018 devrait également permettre l'amélioration des dispositifs d'enquêtes, notamment les applications informatiques de déclaration et de contrôle/ correction.
- Amélioration de la qualité de l'information recueillie par l'enquête réalisée auprès des entreprises. Suite à l'expertise portant sur l'échantillon de l'enquête réalisée en vue du Comité du Label de fin 2016 de renouvellement du label de l'enquête, la réflexion sera poursuivie, en collaboration avec le département de la méthodologies services de l'Insee, afin d'améliorer la méthode d'échantillonnage de l'enquête de l'enquête, tout en restant conforme aux règles édictées par le manuel de Frascati, de converger avec les problématiques actuelles de la statistique publique (prise en compte des unités statistiques/ groupes comme entendus à l'Insee) et d'étendre, possible extension de l'échantillon de l'enquête, en vue de l'obtention de résultats détaillés pour la Corse et chaque département d'outre-mer).
- Amélioration de la documentation. Mise à jour du des guides méthodologiques sur des enquêtes « R&D » dans les entreprises. Mise à jour du guide méthodologique sur l'enquête « chercheurs en entreprises ». Conformément aux recommandations du comité du label, des rapports-qualité seront rédigés et

diffusés pour chacune des enquêtes statistiques menées par le département des études statistiques de la recherche, complétant les rapports-qualité déjà fournis à Eurostat, dans le cadre du règlement européen.

- Amélioration de la diffusion de données.
 - o Poursuite de l'effort de diffusion de données par catégories d'entreprises dans le champ « privé ».
 - o Poursuite de l'effort de diffusion de données sur la R&D et, notamment de données détaillées portant sur le champ public, en collaboration avec le département d'aide à la décision du SIES et suivant les recommandations de la Commission européenne.
 - o La diffusion d'une plaquette sur les chiffres-clés de l'ESRI deviendra un événement annuel qui aura lieu à la rentrée 2019. Par ailleurs, la plaquette sur les chiffres-clés « femmes-hommes » sera, traditionnellement, diffusée le 8 mars, journée internationale du droit des femmes.
 - o Une refonte générale de la charte graphique permettant la publication des Notes Flash et des Notes d'Information sera opérée début 2019. Simultanément, un modus operandi facilitant le travail des chargés d'études du SIES sera proposé pour la mise en œuvre des Notes Flash du SIES.
 - o Des travaux d'analyse seront notamment menés afin d'améliorer la connaissance du département autour des Investissements d'avenir et des politiques de site.
- Amélioration de la participation du SIES aux travaux de comptabilité nationale. Ceci interviendra par la transmission de données mieux adaptées en vue de l'alimentation des comptes satellite de l'environnement, de la santé et de l'éducation, ainsi que des bases de données structurelles de l'Insee (Sirus, Alisse et EDORE, pour les tableaux régionaux).
- Fête de la science. En 2019, la possibilité d'exploitation de l'enquête réalisée auprès des porteurs de projet de la fête de la Science sera étudiée, en collaboration, notamment, avec le SSM du Ministère de la Culture.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

Pour l'enseignement supérieur :

Actuellement, de nombreux données et indicateurs sont diffusés par université. Or, la loi prévoit la mise en place de regroupements d'établissements sur un territoire donné.

Après des travaux et publications préliminaires (mais inédits) en 2017, le SIES continuera à accompagner ces évolutions en 2019, notamment en mettant progressivement à disposition des données sur ces nouveaux contours, et en faisant évoluer les indicateurs existants.

Depuis la mi-2016, le SIES développe des partenariats avec des organismes publics manifestant un fort intérêt pour les approches territoriales : Insee (Action régionale), CGET, France Stratégie. En 2017-2018, des travaux d'analyse communs seront l'objet de nouvelles publications : impact sur les mobilités sociales et résidentielles de l'orientation dans l'enseignement supérieur, lien des populations des quartiers politique de la ville avec l'enseignement supérieur. Les approches à l'infra-communal n'existent pas sur

l'enseignement supérieur : elles seront favorisées en s'appuyant si possible sur les investissements de la DEPP, du CGET et de l'Insee en matière de géo-référencement.

Pour la recherche :

Les enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement permettent de connaître les dépenses engagées, au niveau régional, par chaque type de secteurs. La DIRD (Dépense intérieure de recherche- & développement) et les effectifs des personnels de recherche sont, notamment, ventilés par région. Ces données et des cartes sont disponibles sur le site Repères du Ministère. Elles permettent également la mise à jour de la base de données Strater du MESRI et l'alimentation de l'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région mis à disposition par l'outil PAP-ESR du département des outils d'aide à la décision du SIES. Un travail de mise en cohérence des données mises en ligne sur le site Repères et de celles mises en ligne sur les autres sites du Ministère (notamment sur l'open-data) sera mis en œuvre tout au long de l'année 2019.

La réflexion sur l'exploitation des résultats de l'enquête sur les budgets consacrés par les collectivités territoriales à la R&TT et l'ES&VE, à la suite de la réforme territoriale de 2016 sera poursuivie, en parallèle à la mise en place d'une réflexion à partir des résultats issus de l'enquête réalisée auprès des collectivités territoriales en faveur de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Des travaux spécifiques sur le financement local de la recherche, par les collectivités territoriales, comme par l'Etat, seront notamment mis en œuvre.

Pour l'emploi scientifique :

De la même façon que pour l'enseignement supérieur, la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques lance une collecte de statistiques sur les effectifs de recherche et de soutien des organismes, répartis par structures et implantations. Cette collecte inclut en outre une dimension disciplinaire.

Des groupes de travail, interne MESRI / HCERES, puis avec les organismes, ont permis de cibler les besoins des utilisateurs, puis d'établir une méthode consensuelle, harmonisée et opérante de collecte de données.

La première collecte de l'enquête, portant sur 2017, a été lancée fin juillet, auprès de 17 organismes qui représentent plus de 95% des effectifs des organismes. Le Sies vise une consolidation des données des organismes pour janvier 2019. Puis ces données seront consolidées avec celles dont dispose déjà le MESRI (DGRH) sur les enseignants des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle, ce afin de fournir un ensemble de statistiques d'effectifs de recherche par site qui puissent être partagées par les pouvoirs publics (MESRI, HCERES, ...) et les établissements.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Pour la recherche

L'enquête R&D auprès des entreprises les questionne sur le pourcentage de dépenses de recherche en matière d'environnement et l'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics, qui les interroge sur les objectifs socio-économiques de leur recherche, distingue un poste « environnement ».

Les enquêtes R&D dans leur ensemble permettent ainsi de répondre aux attentes de chiffreages sur l'environnement.

Le département collabore avec le Service de l'observation et des statistiques du MEDDE (SOeS) pour l'estimation de la dépense nationale de R&D pour l'environnement (hors gestion des déchets radioactifs). Cette collaboration porte à la fois sur les données issues des enquêtes R&D public et privé et sur les aspects méthodologiques.

Le département contribue également à la production des indicateurs qui seront été retenus par la Commission pour le suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD), en matière de R&D.

Pour l'enseignement supérieur

Le dispositif de collecte SISE permet d'évaluer la parité dans les formations permettant l'activité de recherche scientifique, indicateur de suivi des objectifs du développement durable.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Pour l'enseignement supérieur :

L'article 17 de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche prévoit que « La stratégie nationale de l'enseignement supérieur [...] et la stratégie nationale de recherche [...] sont présentées sous la forme d'un livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche par le Gouvernement au Parlement tous les cinq ans. ». Ce Livre Blanc marque l'engagement de l'exécutif en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), sur une base pluri-annuelle.

Les premières orientations stratégiques définies dans ce cadre en matière d'enseignement supérieur visent entre autres à :

- donner à la France des objectifs ambitieux de « diplomation » (50% d'une classe d'âge au niveau licence¹², 25% au niveau master) ;
- permettre aux étudiants aux ressources modestes de faire un parcours à l'étranger ;
- améliorer l'efficacité et l'équité de l'orientation entre le lycée et l'enseignement supérieur ;
- adapter et assouplir les parcours dans le supérieur pour améliorer les chances de réussite de tous les bacheliers ;
- concevoir une offre de formation supérieure valorisant les compétences des bacheliers professionnels ;
- sécuriser les parcours à l'université ;
- lutter contre les stéréotypes femme-homme (en sciences notamment).

¹² Cet objectif figure dans le Traité de Lisbonne.

Le département des études statistiques de l'enseignement supérieur renforcera ses politiques de diffusion et de publication sur les étudiants de façon à suivre et mesurer l'impact de ces orientations ambitieuses de politique publique.

Il apportera son soutien dans le cadre de l'élaboration (diagnostic) et de la mise en place du « contrat de réussite étudiant », dispositif en cours de construction de façon à faciliter l'entrée dans l'enseignement supérieur et à lutter contre l'échec en cycle licence. Des efforts spécifiques de production statistique seront notamment fournis sur les vœux exprimés par les futurs étudiants (source Parcoursup), sur l'estimation des capacités d'accueil à différentes échelles territoriales (sources SISE et scolarité) ainsi que sur les déterminants de la réussite (approches multi sources fondées sur un INE de qualité).

Par ailleurs, un suivi de l'impact de la mise en œuvre de la loi « Orientation et réussite des étudiants », promulguée en mars 2018 sera réalisée par le département. Cette loi prévoit notamment une personnalisation du parcours des étudiants à l'université. Les dispositifs de collecte et les méthodologies seront par conséquent progressivement enrichis pour permettre à la fois la mesure de la mise en œuvre de ces changements, ainsi que celle de leur effet en termes de réussite.

Pour la recherche :

Le département des études statistiques de la recherche continuera en 2018 à participer activement aux travaux portant sur l'impact de la mise en place du CIR et de ses réformes sur l'effort de R&D, en collaboration avec les services stratégiques du Ministère.

Il sera impliqué dans le suivi de la mise en place de la stratégie nationale de recherche et de ses impacts l'économie et la société et contribuera, en fonction des besoins, aux demandes de la Cour des comptes et des corps d'Inspections.

Les travaux d'analyse suivront notamment les recommandations de missions d'Inspections de poursuivre l'analyse des coopérations entre les administrations de recherche secteur public et les entreprises dans le domaine de la R&D, comme de l'innovation. Ces travaux seront notamment consolidés, en 2019, notamment, à partir des données issues des bases de l'ANR portant sur les instituts Carnot. Suite à la réforme et à la restructuration de l'ANR, une analyse sur le financement de la recherche sera mise en œuvre, grâce aux résultats obtenus par le groupe de travail mis en œuvre par l'ANRT à ce sujet.

Les travaux d'amélioration de la connaissance des Investissements d'avenir et de la politique de sites seront poursuivis, notamment grâce à l'étude des questions complémentaires intégrées dans plusieurs questionnaires portant sur la « R&D » et du suivi des financements PIA auprès des organismes publics exécutants de R&D. En 2018-2019, le département sera également amené à accroître sa collaboration avec la DGE et l'Insee sur les questions d'innovation, suite à l'extension explicite de la mission du Ministère à ce thème.

Pour l'emploi scientifique :

Les travaux d'étude visant à consolider/étendre les prévisions de départs des personnels des organismes de recherche et des universités (évoqués en paragraphe 2.3) sont cruciaux pour évaluer l'impact des dernières réformes des retraites sur les départs des personnels. En effet, les organismes et le MESRI s'inquiètent de ces départs plus tardifs et difficilement prévisibles selon leurs modèles actuels, de l'impact que cela va avoir sur la masse salariale et par ricochet sur les possibilités de recrutement de jeunes chercheurs.

3.4 Aspects « européens »

Pour l'enseignement supérieur :

Le SIES est le référent de la France pour les données concernant les étudiants dans l'enseignement supérieur dans le cadre de la collecte harmonisée UOE (UNESCO, OCDE, Eurostat).

Les données statistiques sur la mobilité étudiante font l'objet d'un règlement européen dans le cadre duquel la France bénéficiait de dérogation arrivées à expiration. L'enrichissement des systèmes d'information a été effectué, les remontées ont été expertisées une première fois en 2014 et font désormais l'objet d'une attention particulière lors des prochaines collectes SISE. L'enjeu européen rejoint des enjeux forts pour la France en termes de suivi de l'attractivité de l'enseignement supérieur français et de prise en compte de la mobilité des étudiants dans la construction de leur parcours (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur – Pour une société apprenante).

A noter que l'agence Erasmus+ a pris la décision au printemps 2017 d'introduire l'INE dans les bases de données de gestion des dispositifs de mobilité sous sa responsabilité. Cette initiative, qui impose une montée en charge pluriannuelle, favorisera à moyen terme le développement de nouveaux travaux multi-sources sur la mobilité étudiante.

Enfin, dans le cadre d'une large opération qualité sur le référencement des établissements de l'enseignement supérieur, le SIES et la DEPP poursuivront en 2019 leur réflexion sur l'immatriculation dans RAMSESE des établissements de l'enseignement supérieur français basés à l'étranger. L'enjeu est de pouvoir mesurer, via la source SISE et de façon pérenne, le rayonnement à travers le monde de la marque « France » en matière de formations de l'enseignement supérieur.

Pour la recherche :

Le département est tenu par un règlement européen de fournir annuellement les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2 et, tous les deux ans, des rapports qualité complets portant sur chacune des types d'établissements enquêtés.

Il demeurera vigilant quant aux délais de à la fourniture des données nécessaires aux travaux de la Commission européenne et de l'OCDE.

Il et continuera à participer activement aux groupes de travail européens et internationaux où la représentation de la France est nécessaire, notamment le groupe de travail européen sur la RDI et le groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs S&TI, groupe dénommé NESTI, en partenariat avec l'Insee, responsable des statistiques sur l'innovation. La présence du SIES sera renforcé au sein de ce groupe, en raison de la participation du chef du département des études statistiques de la recherche au bureau du NESTI.

Fin 2015 a ainsi été publiée la nouvelle version du Manuel de Frascati, dont la rédaction a été coordonnée par l'OCDE. La participation active du département à la mise en place de cette nouvelle version du Manuel de Frascati a pour conséquence que l'implémentation des nouvelles consignes qui y sont incluses ne pose pas de grandes difficultés pour leurs mises en œuvre dans les enquêtes françaises. Néanmoins, le département devra veiller, au cours de l'année 2018, à la bonne mise en place de ces nouvelles consignes dans les enquêtes sous sa responsabilité, ainsi que dans le tableau de bord de l'emploi scientifique, sous la responsabilité du SIES, et à la bonne compréhension de ces changements par les établissements enquêtés. Par ailleurs, d'autres contributions aux

groupes de travail européens ou internationaux seront poursuivis, telles le suivi du projet du *Joint Research Center* d'une caractérisation des financements publics à la R&D dans les différents pays européens dont les résultats devraient être intégrés dans le futur observatoire de la recherche européenne (Erawatch) et la participation aux travaux du groupe de travail européen « *She-figures* » et le .Enfin, le département restera actif dans les groupes de travail mis en place par l'OCDE, tels que le suivi, en partenariat avec les services stratégiques du Ministère, du projet suivi de la mise en place d'une base de données sur les entreprises de R&D pour mieux comprendre l'impact des subventions aux entreprises sur la mise en place de projets de R&D.

Des travaux de comparaison des données européennes seront également mis en œuvre tout au long de l'année 2019 : le département contribuera notamment à l'ouvrage collectif de l'Insee sur la France au sein de l'UE. Par ailleurs, des Notes Flash ponctuelles permettront de situer la France face à ces principaux partenaires européens.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Pour l'enseignement supérieur :

L'enquête statistique annuelle n°26 permet de collecter auprès d'autres établissements d'enseignement supérieur que ceux concernés par le dispositif S.I.S.E. (« Système d'information sur le suivi de l'étudiant ») les informations sur les étudiants inscrits et sur les diplômes délivrés et ainsi de recenser l'intégralité des étudiants à l'échelle nationale. A ce titre, cette enquête joue un rôle de complétion dans le système d'information du SIES, rendant possible une synthèse annuelle, nationale et exhaustive sur les effectifs étudiants.

Dans un souci de simplification et de modernisation de son système d'information, depuis la mi-2016 le SIES propose aux 300 établissements concernés par cette enquête une évolution majeure des modalités de réponse en rejoignant le dispositif S.I.S.E. Cela consiste en un dépôt, dans une application web dédiée, d'un fichier de données individuelles au format CSV, comportant une ligne par étudiant et quelques variables le décrivant. Pour la plupart des écoles, il s'agit d'un extrait de leur propre base de scolarité.

Outre le gain de temps pour les établissements, le dispositif proposé permet au SIES d'harmoniser l'ensemble des informations mobilisées sur les étudiants sur le territoire national. Grâce à l'Identifiant National Etudiant (INE), il deviendra prochainement possible d'étudier finement les trajectoires dans l'enseignement supérieur puis lors de leur insertion professionnelle des étudiants de ces écoles.

En 2018, 230 établissements et près de 40 000 étudiants sont encore concernés par cette enquête. Un ensemble d'écoles regroupant 1 400 étudiants se sont positionnées pour sortir du cadre agrégé (inscrits 2019-2020)¹³. En fonction des moyens disponibles, des démarches plus incitatives pourront être entreprises auprès des dernières écoles répondant via un questionnaire fin 2019.

Pour la recherche

Depuis 2010, l'accélération de la dématérialisation des réponses grâce au site Internet dédié a été radicale.

¹³ Collecte au 15 janvier 2020

L'enquête auprès des entreprises et des centres techniques professionnels ne donne plus lieu à l'envoi d'un questionnaire papier : l'impact de cette initiative sur le taux de réponse dématérialisée a été important : depuis 2012, la quasi-totalité des réponses est faite via l'outil de réponse en ligne. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que le taux de réponse global à l'enquête atteint est, depuis plusieurs années, proche de 92 %. Les modalités de réponses « groupées » dans le cas de grandes entreprises ou de groupes sont étudiées au cas par cas.

La dématérialisation de l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entamée en 2013, sera poursuivie. La collecte de l'enquête administrative sur les budgets des collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer a également été dématérialisée, grâce une application de collecte dédiée depuis l'enquête 2012. L'enquête, réalisée par le département des études statistiques depuis 2003, est désormais stabilisée (taux de réponse à 100 % pour les régions et les départements (métropoles)). L'enquête qui est menée sur les thèmes de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante depuis 2017 a également été collectée via la même application.

Par ailleurs, il faut également souligner que le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs a été mise en place en tenant compte des demandes déjà exprimées à travers l'enquête portant sur les écoles doctorales en coordination avec le Céreq. Ce dispositif, couplé avec une remise à plat du dispositif de suivi des étudiants, a d'ores et déjà devrait permettre permis une simplification, (voire la suppression ?), de l'enquête adressée aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche « écoles doctorales ».

DGFiP – Direction générale des Finances Publiques. Service des Retraites de l'État (SRE)

1. Exposé de synthèse

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFiP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. A ce titre, le SRE dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Les deux principales sources d'information sont la base des *comptes individuels retraite* (CIR) et la base des *pensions*.

Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du budget ou les ministères.

En tant que responsable du programme 741 *Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité*, représentant près de 59 milliards d'euros dans le budget de l'État, le SRE est doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à 5 ans. Depuis 2017, il dispose également d'un modèle de micro-simulation dynamique, Pablo, permettant de projeter à l'échéance 2070 les affiliés au régime et les pensionnés. Suite à un audit favorable de la Cour des comptes, cet outil calcule maintenant les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime. Il permet également de modéliser différents scénarios dans le cadre des travaux liés à la réforme des retraites.

Les travaux de l'année 2019 vont s'orienter dans plusieurs axes.

En premier lieu, l'exploitation statistique des comptes individuels retraite va se poursuivre et s'améliorer. En 2018 des travaux ont permis de mettre en place une première base des affiliés non retraités utilisée pour élaborer les statistiques de cotisants en remplacement de la source SIASP. En 2019, on vise une exploitation statistique plus régulière de cette base en l'enrichissant des éléments de carrière et de cotisations.

Autre objectif : le système statistique du SRE est historiquement centré sur les pensions. Tout comme le système d'information *métier* du SRE, on va progressivement passer à un centrage autour des *individus*, pensionnés ou, plus globalement, affiliés. A cette fin, une première base des affiliés regroupant les affiliés non retraités et les retraités intégrant également les décès à la retraite ou en activité, a été constituée en 2018 en réponse à une demande de la Cour des comptes. Cette base va être consolidée en 2019 pour permettre la généralisation d'indicateurs avancés pour le régime comme l'âge conjoncturel au départ ou la mesure de l'espérance de vie de différentes populations.

On prévoit également en 2019 d'importantes sollicitations par le haut-commissariat à la réforme des retraites avec la mise en place d'un système universel en points à l'échéance 2025. Dans ce cadre, le SRE sera amené à mobiliser son expertise en matière de micro-

simulation, en particulier pour les populations particulières comme les militaires ou les catégories actives, en lien avec les simulations plus globales menées par la CNAV ou la DREES.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

RAS

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

- Mise aux normes production de la base des affiliés non retraités.
- Travaux préparatoires base des affiliés.
- Exploration de la base DEDPv2 : dans le cadre de la réforme de la gestion des retraites, les demandes de départ (DEDP) sont directement adressées au SRE et ne passent plus par les ministères employeurs. Cette exploration vise à fournir un comptage permettant d'anticiper le nombre de départs, ce qui est utile pour les ministères dans le cadre de la gestion prévisionnelle de leurs effectifs.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Suite au renouvellement de la labellisation des séries produites par le SRE sur les pensions en novembre 2017, et pour tenir compte des remarques formulées, une nouvelle version de nos *chiffres clés* a été mise en ligne en juin 2018 sur le site <http://retraitesdeletat.gouv.fr/>.

En termes de documentation et de clarification des concepts, les champs ont été précisés et harmonisés. Les pensions de droit direct et de droit dérivé sont clairement séparées en raison de leurs natures intrinsèquement différentes. Il en est de même entre les pensions civiles et les pensions militaires. Les titres des tableaux ont été revu pour que le mot *pension* apparaisse systématiquement, l'unité statistique étant systématiquement la pension et non le pensionné. Un glossaire a été ajouté et son lien apparaît sur chaque chapitre. On y retrouve les principales définitions des concepts présentés dans les tableaux. En termes de contenu, nous avons recherché une plus grande lisibilité en utilisant le HTML et non plus le PDF, avec des pages plus aérées présentant à la fois des séries sur plusieurs années et des graphiques qui permettent de se rendre compte des tendances.

La prochaine étape prévue pour 2019 consiste à améliorer la diffusion de données en format réutilisable (csv). L'organisation de nos données sous forme de cubes rend cette opération beaucoup moins lourde qu'auparavant.

En 2019, on va également continuer à enrichir l'offre de données avec comme thèmes évoqués :

- espérance de vie, espérance de vie à la retraite ;
- enrichissement des tableaux relatifs aux pensions militaires d'invalidité (PMI) et allocations temporaires d'invalidité (ATI) ;

- indicateurs par génération ;
- statistiques sur les cotisants / affiliés.

Dès 2019, on prévoit de diffuser les chiffres-clés en version provisoire en février et en version définitive en juin, ce qui est un progrès important puisqu'on aura beaucoup plus tôt dans l'année les principales données permettant de dresser le bilan de l'année écoulée.

En lien avec la réforme annoncée, un sujet d'étude important concerne l'analyse et la modélisation des comportements de départ à la retraite. En 2019, le SRE a pour objectif d'élargir la palette des modèles de comportements de départ utilisés dans ses modèles pour améliorer les projections de long terme mais également les prévisions de court terme.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

- Prise en compte des informations précoces dans les modèles de prévision.
- Refonte de la chaîne de traitement *pensions* dans le cadre de l'abandon prévu de SAS au profit de R.
- Refonte de la chaîne *allocations temporaires d'invalidité* (ATI) suite à la mise en production du nouvel applicatif REGATI.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

Sans objet pour le SRE

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Sans objet pour le SRE

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Travaux attendus dans le cadre de la réforme des retraites et la mise en place d'un système universel en points.

3.4 Aspects « européens »

Sans objet pour le SRE.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet pour le SRE : l'ensemble des indicateurs produits par le SRE utilise les sources administratives internes à la DGFIP ou externes (Chorus, DADS, à terme DSN) sans faire peser de charge sur les employeurs de fonctionnaires d'État (ministère, établissement public, Orange, la Poste, associations...).

DREES – Direction de la Recherche, des Etudes, de l’Evaluation et des Statistiques. Ministère des Solidarités et de la Santé

1. Exposé de synthèse

Dans le domaine de la santé, l’année 2019 sera marquée par la mise en œuvre de l’appariement EDP-SNDS, l’élargissement du SNDS dans le cadre des travaux du *Health Data Hub* et la collecte de l’enquête santé européenne (EHIS – *European Health Interview Survey*) tant en métropole que dans les cinq DROM. L’enquête de santé scolaire auprès des enfants de grande section de maternelle est reportée d’un an pour s’adosser au système d’information « Esculape » de l’Éducation nationale (dossiers médicaux dématérialisés) en cours de déploiement. L’enquête auprès des organismes complémentaires fera également l’objet d’une refonte profonde avec un test en 2019 et une collecte sur le terrain en 2020 afin de pouvoir être appariée aux données du SNDS (projet Adam).

Dans le domaine du social, l’année sera consacrée à la préparation de l’enquête auprès des assistants familiaux, de la 4^e vague de l’enquête Mode de garde et d’accueil des jeunes enfants, et de la 5^e vague de l’enquête sur les motivations de départ à la retraite, qui toutes trois auront lieu en 2020. Deux opérations de collecte auront lieu en 2019 : celle des données de l’enquête sur les établissements et services accompagnants des personnes handicapées portant sur la situation en 2018, et celle de l’échantillon interrégimes de cotisants (données jusqu’en 2017). Plusieurs opérations seront finalisées et diffusées dans le courant de l’année : l’échantillon interrégimes de retraités de 2016, les enquêtes sur les établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale et sur ceux de la protection de l’enfance, l’enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux, collectée en 2018, et les opérations de remontées individuelles de données des conseils départementaux sur la PCH, d’une part, et sur l’APA et l’ASH, d’autre part. La Drees poursuivra enfin ses deux chantiers visant à accroître l’utilisation de données administratives : l’enrichissement des échantillons (création du panel ÉNÉAS, enrichissement de l’ENIACRAMS de données sur l’accompagnement et l’insertion des bénéficiaires de minima sociaux, rapprochement des échantillons dans le cadre du panel transversal ETAPS) et l’expertise des données administratives sur les établissements sociaux et médicosociaux (dans le but de compléter et éventuellement d’alléger les enquêtes régulières auprès de ces établissements).

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Dans le cadre de ses travaux d’analyse sur les professions sociales, la DREES a prévu la préparation en 2019 et la réalisation en 2020 d’une enquête statistique sur les conditions

d'exercice des assistants familiaux. Avec 75 000 enfants accueillis chaque année, l'accueil familial est le premier mode d'hébergement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Le nombre d'assistants familiaux en activité est de l'ordre de 40 000. Leur profil et leur activité ont fait l'objet de peu d'études à ce jour, et en particulier d'aucune enquête quantitative de la statistique publique. Leur statut a par ailleurs été largement réformé par la loi du 27 juin 2005. Le manque de reconnaissance de la profession, et le vieillissement supposé de ses membres et les difficultés de recrutement évoquées par certains conseils départementaux appellent à la réalisation d'un bilan complet sur le profil des professionnels, leurs conditions de travail, leurs parcours et motivations afin d'objectiver les difficultés actuelles et à venir et d'alimenter la réflexion sur les leviers possibles pour y remédier.

Deux autres enquêtes auprès des ménages dont la collecte aura lieu en 2020 seront par ailleurs préparées en 2019 : l'enquête sur les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (4^e vague) et l'enquête sur les motivations de départ à la retraite (5^e vague). Pour la première, plusieurs innovations sont prévues par rapport aux vagues précédentes (sous réserve de financement) : l'extension aux DROM ; la réalisation d'appariements avec les données socio-fiscales et de santé (SNDS) ; la réalisation de sur-échantillons de familles résidant dans les quartiers prioritaires de la ville et de familles ayant un enfant handicapé. Pour la seconde, un module ponctuel sur la préparation et l'anticipation du départ à la retraite sera développé.

Deux des enquêtes quadriennales de la DREES auprès des établissements sociaux et médico-sociaux verront leur production finalisée et seront diffusées en 2019 : l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (début d'année), l'enquête auprès des établissements et services de la protection de l'enfance (fin d'année). L'enquête auprès des établissements et services accompagnant des personnes handicapées, portant sur la situation en 2018, sera par ailleurs collectée au premier semestre 2019 - les traitements post-collecte auront lieu au second semestre 2019 et au premier semestre 2020.

Les données des volets « aidants » de l'enquête CARE seront finalisées et diffusées en 2019.

L'enquête santé européenne (EHIS) sera collectée en 2019. Elle sera réalisée en métropole, en collaboration avec l'Irdes. Elle comprendra un sur-échantillon pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'enquête sera également réalisée dans les cinq DROM, en collaboration avec l'Insee, afin d'observer les difficultés spécifiques auxquelles ces territoires font face.

Deux autres enquêtes qui auront lieu en 2020 seront préparées en 2019. L'enquête « santé scolaire » auprès des élèves de grande section de maternelle qui sera, pour la première fois, adossée aux dossiers médicaux de l'Éducation nationale (Esculape). Un des objectifs, outre l'allègement de la charge d'enquête, est de tester la possibilité de travailler sur les données exhaustives afin de pouvoir fournir des indicateurs à des niveaux géographiques plus fins.

L'enquête sur les garanties des contrats les plus souscrits auprès des organismes complémentaires sera également testée en 2019. L'objectif de cette nouvelle édition est de relier les contrats à leurs bénéficiaires afin de pouvoir enrichir les données du SNDS des remboursements théoriques de l'assurance maladie complémentaire des patients.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

La collecte de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) portant sur la situation jusqu'à fin 2017 débutera en 2019. Plusieurs exploitations de fichiers administratifs seront par ailleurs finalisées et diffusées en 2019 : l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) de

2016, les remontées individuelles de données des conseils départementaux sur la PCH (RI-PCH) et sur l'APA et l'ASH (RI-APA-ASH). Une opération d'appariement de ces deux dernières est par ailleurs prévue en 2019, afin d'étudier le passage de la PCH à l'APA.

Les échantillons seront enrichis. Des remontées individuelles de données des conseils départementaux sur l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA (RI-insertion) seront préparées en 2019. Elles viendront enrichir les données du panel ENIACRAMS, de même que de nouvelles données issues de Pôle Emploi, afin d'éclairer les facteurs d'insertion et de retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux. Le panel ÉNÉAS sur l'autonomie et l'hébergement des personnes âgées sera constitué pour la première fois, et les divers échantillons sur les thématiques connexes (retraite, minima sociaux, perte d'autonomie) seront rapprochés dans le cadre du panel transversal ETAPS.

La Drees poursuivra par ailleurs en 2019 ses investissements stratégiques sur les données administratives en expertisant des données de gestion sur les établissements sociaux et médico-sociaux, notamment dans le domaine de l'hébergement social (données SI-SIAO) et de l'accueil des personnes handicapées ou âgées (données de la CNSA, de la CNAM, de l'ANAP). L'apport des données FIDELI sur les personnes résidant dans ces établissements sera également expertisé. Ces analyses visent, à terme, à compléter et, si possible, alléger le dispositif d'observation de la Drees, reposant actuellement pour l'essentiel sur ses enquêtes quadriennales auprès des établissements et services.

La Drees réalisera en 2019 l'appariement entre les données de l'EDP et les données du SNDS. Cet appariement inédit permettra de réaliser de nombreuses études sur les inégalités sociales de santé, les pratiques des professionnels et des établissements de santé ou le lien entre les trajectoires professionnelles et la santé. Cet appariement sera largement mobilisé pour l'évaluation de la Stratégie Nationale de Santé dont la Drees est en charge.

La Drees souhaite expertiser les données de la DSN sur l'intérim afin de pouvoir étudier le recours à ce type de contrat dans la fonction publique hospitalière. En effet, une telle étude nécessite de connaître le lieu de réalisation des missions d'intérim ce qui n'était pas le cas auparavant. Les données de la DSN semblent de meilleure qualité sur ce point et ce type d'exploitation est donc envisageable.

La Drees souhaite également expertiser l'appariement entre les données de la Haute Autorité de santé (HAS) sur la qualité des soins et les données du PMSI. Cet appariement permettrait de relier les résultats sur la qualité à l'intégralité du parcours de soins hospitaliers des patients.

En 2019, la Drees poursuivra également sa production de données de santé en « open data ». Après une première base mise en ligne en 2018 sur les actes à partir des données hospitalières du PMSI, une seconde, portant sur les diagnostics, sera proposée en 2019. Sur l'ensemble du parcours de soins (ville et hôpital), la Drees produira des données sur les parcours des patients souffrant de maladies chroniques.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Profitant de l'inclusion, depuis quelques années, d'un mini-module santé dans plusieurs des grandes enquêtes ménages de l'Insee, un panorama des conditions de vie des personnes handicapées (repérées par la question sur les restrictions d'activité générales, dites « GALI ») sera dressé. Ce travail visera à produire de façon plus régulière des données statistiques sur les personnes handicapées en population plus générale, entre les enquêtes spécifiques telles que HSM-HSI en 2008-2009 et l'enquête Autonomie en 2021-2022.

En collaboration avec la HAS, la Drees produira en 2019 des indicateurs sur la qualité des parcours de soins pour plusieurs maladies chroniques. Ce travail vise à mobiliser les données médico-administratives pour disposer d'indicateurs de qualité à une fréquence régulière et pouvant être déclinés à des niveaux géographiques fins.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

La Drees diffusera en 2019 une cartographie des indicateurs de santé. Les travaux préparatoires ont permis de collecter des informations sur plus de 18 000 indicateurs de santé diffusés en open data. Cet outil permettra aux utilisateurs comme aux producteurs de données de rechercher des indicateurs dans plusieurs bases (plus d'une trentaine) simultanément. Il vise à faciliter les recherches mais également à inciter à la rationalisation de la production des indicateurs.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

On supposera connu, grâce aux travaux conduits antérieurement au sein du Cnis, l'apport de vos travaux permanents à la statistique régionale et locale.

Il vous est demandé ici de n'évoquer que **les évolutions prévisibles pour l'année 2019**, c'est-à-dire : dimension régionale et locale d'opérations nouvelles ou rénovées ; à l'inverse, régressions éventuelles à la suite d'abandon d'opération, de réduction d'échantillon...

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, un travail sera mené pour expertiser et développer l'utilisation au niveau départemental de certaines données produites par la Drees : panel ENIACRAMS et enquêtes auprès des établissements et services de la protection de l'enfance et en faveur des adultes et familles en difficulté sociale.

Un effort sera par ailleurs mené pour ajouter, autant que possible, dans les données produites une géolocalisation et un repérage des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). En particulier, les données des remontées individuelles sur la prestation de compensation du handicap (PCH) feront l'objet d'une expertise pour déterminer si leur géolocalisation et l'ajout de l'information sur les QPV y est possible. Similairement, une indicatrice sur la présence en QPV sera présente dans l'ENIACRAMS à partir de la vague 2018 (2017 pour le champ CNAF) et dans l'enquête BMS 2018.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RAS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les données RI-APA-ASH seront utilisées, entre autres, pour l'évaluation de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) de 2015.

L'enrichissement du panel ENIACRAMS avec des données sur l'insertion et l'accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux s'inscrit, notamment, dans le cadre de l'évaluation et du suivi de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Les modèles de microsimulation TRAJECTOIRE (dans le domaine de la retraite) et AUTONOMIX (dans le domaine de la perte d'autonomie des personnes âgées) continueront à être développés et améliorés. Ces deux modèles seront fortement sollicités pour la préparation des réformes annoncées pour 2019 des retraites et de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Dans le domaine de la santé la DREES est co-responsable de l'évaluation de la Stratégie nationale de santé ainsi que des expérimentations sur les nouveaux modes de rémunération.

La Drees poursuivra également ses investissements dans les modèles de projection des professionnels de santé. En 2019, elle proposera de nouvelles projections pour les pharmaciens et poursuivra les améliorations du modèle sur les médecins.

3.4 Aspects « européens »

En 2019, la Drees sera engagée dans la collecte pilote des indicateurs de morbidité à partir des données médico-administratives lancée par Eurostat. Cette collecte pilote nécessitera de mettre en place de nouvelles exploitations du SNDS.

La DREES suivra également les travaux relatifs à l'enquête PaRIS (*Patient-reported Indicators Survey*) mise en œuvre par l'OCDE.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sur le champ des données sociales et médico-sociales, la Drees poursuivra en 2019 son travail d'animation et de développement du réseau des « référents données », réunissant toutes les directions du ministère et ses opérateurs (CNSA, ANAP, etc.), y compris ceux dont la statistique n'est pas le cœur de métier. Ce réseau vise notamment à mieux articuler les divers dispositifs de remontées de données auprès des collectivités locales et des établissements et services sociaux et médico-sociaux, afin de réduire la charge de réponse par une réduction des redondances grâce à des échanges de données en amont, et par une meilleure planification des calendriers de collecte.

À titre d'exemple, l'enquête sur les établissements et services accompagnement des personnes handicapées, menée en 2019, prévoit la possibilité pour les établissements répondants d'extraire directement des données qu'ils auront fournies des indicateurs permettant de renseigner le tableau de bord collecté par l'ANAP.

Outre le champ des enquêtes auprès des établissements et services, deux autres allègements seront envisagés en 2019 :

- la remontée de données individuelles sur les élèves dans le cadre de l'enquête auprès des écoles de formation des professions sanitaires et sociales sera dorénavant réalisée sur une base quadriennale, et non plus annuelle ; l'enquête annuelle sera donc simplifiée, en se restreignant aux données agrégées.
- l'utilisation des données comptables collectées par la DGFIP auprès des collectivités locales sera expertisée, afin d'alléger le questionnaire du volet « dépense » de l'enquête Aide sociale auprès des conseils départementaux.

SSMSI – Service statistique ministériel de la sécurité intérieure.
Ministère de l'Intérieur

1. Exposé de synthèse

Le SSMSI a été créé, au sein du ministère de l'Intérieur, en septembre 2014.

Le programme statistique du SSMSI s'articule actuellement autour de :

- La publication mensuelle de 9 indicateurs sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, depuis octobre 2015 ;
- La publication annuelle d'un rapport d'enquête relatif à l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS), depuis décembre 2016, celui-ci retraçant de façon systématique la richesse de l'enquête ;
- La réalisation d'un « premier bilan statistique annuel sur l'insécurité et la délinquance », publié chaque année en janvier, depuis 2017, celui-ci s'appuyant essentiellement sur les données de délinquance enregistrée tout en les mettant en perspective avec des données de victimation déclarée ;
- La fabrication, à l'attention de chercheurs, de fichiers détaillés issus des procédures dressées par les forces de sécurité. Deux avaient été construits en 2016 (l'un sur les victimes, l'autre sur la localisation des infractions), un autre l'a été en 2017 (sur les personnes mises en cause) et un nouveau est en cours de constitution (sur le détail des infractions de crimes et délits) ;
- La réponse à la demande d'informations statistiques sur l'insécurité et la délinquance de la part des services du ministère et des acteurs locaux ;
- La réponse aux questionnaires internationaux annuels de l'ONUDC et d'Eurostat (questionnaires en partie communs) dans le domaine de la délinquance et de la victimation, en coopération régulière avec le SSM Justice (SDSE).

Mis à part les fichiers réservés aux chercheurs et les données internationales, tous ces travaux sont disponibles sur le site internet du SSMSI, *InterStats* (<http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/>).

L'année 2018 a été marquée par le renouvellement complet, à l'été, de l'équipe d'encadrement du SSMSI. Dans ce contexte, certains travaux de production ont été décalés (notamment élargissement de la gamme des indicateurs conjoncturels et élaboration de nouvelles bases de données pour les chercheurs) tandis que le SSMSI est de plus en plus associé à des chantiers structurants du ministère en matière d'évolution des systèmes d'information. Néanmoins, le « Rapport d'enquête Cadre de vie et sécurité » a pu faire l'objet de la refonte prévue pour en accroître la lisibilité et le SSMSI participera pour la première fois à la présentation des résultats en coopération avec l'ONDRP, lors de la conférence de presse prévue début décembre 2018.

En 2019, ces divers produits devraient évoluer de la façon suivante :

- La gamme des indicateurs conjoncturels sera élargie –sous réserve de l’aboutissement des travaux méthodologiques en cours-, au-delà des 9 indicateurs déjà présents, pour intégrer des données sur les escroqueries, les violences sexuelles, les destructions et dégradations volontaires et les vols avec armes à feu. Pour des raisons de robustesse et de pertinence, ces nouveaux indicateurs ont vocation à être diffusés sur une base trimestrielle, sous la forme d’une note de conjoncture à la forme vraisemblablement renouvelée.
- Le « Premier bilan statistique » sera enrichi –sous réserve de l’aboutissement des travaux méthodologiques en cours-, pour tenir compte des évolutions des sources disponibles et de l’avancée des travaux d’exploration des sources administratives, dans le prolongement des évolutions apportées au « Rapport d’enquête Cadre de vie et sécurité ».
- Les bases de données pour les chercheurs seront produites selon les principes mis en place en 2016 et 2017 : en fonction des remontées des premiers utilisateurs et des demandes exprimées, chacune des 4 bases thématiques pourra être reproduite annuellement et, sous réserve de faisabilité et de respect du secret statistique, élargi à de nouvelles variables.

Par ailleurs, le SSMSI va accroître ses effectifs dès 2019 dans le cadre de la montée en charge de ses missions autour de trois axes :

- La prise en charge par le SSMSI de la réflexion sur l’évolution du dispositif global de l’enquête CVS compte tenu de la décision de l’Insee de se désengager du dispositif actuel à l’horizon 2022. Le SSMSI s’appuiera notamment sur les travaux méthodologiques menés par l’Insee (ou d’autres INS) et sur la collaboration avec l’ONDRP et les utilisateurs potentiels du dispositif ;
- L’enrichissement du système d’information statistique aux fins de couverture exhaustive et d’exploitation systématique des nombreuses sources administratives sur l’insécurité et la délinquance ;
- La refonte du système de diffusion du SSMSI afin d’accroître la visibilité sur ses travaux, aussi bien en externe qu’en interne du ministère (publications, chiffres clés, séries historiques, site web et intranet, accès aux données pour les préfetures, ...) ainsi que la contribution à la formation initiale et continue des personnels d’encadrement des forces de sécurité.

Enfin, la production des indicateurs internationaux est profondément renouvelée, depuis 2017, à l’occasion de la mise en place de la nouvelle nomenclature internationale ICCS. 2018 est la première année où la France commence à se conformer – partiellement - aux demandes de l’ONU et d’Eurostat dans ce cadre renouvelé, en coopération étroite avec le SSM Justice (SDSE). Les travaux de construction de la nomenclature nationale de diffusion d’informations statistiques sur l’insécurité, la délinquance et les réponses pénales, articulée avec ICCS, ont vocation à aboutir en 2020.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enjeu majeur pour le SSMSI à compter de 2019 consiste à piloter la réflexion sur l'évolution du dispositif global de l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » (CVS), réflexions demandées par le CNIS pour adapter CVS à la double attente de données conjoncturelles et structurelles, dans un contexte où l'Insee a décidé de se désengager de l'opération actuelle à l'horizon 2022. Pour ce faire, le SSMSI s'appuiera notamment sur les travaux méthodologiques menés par l'Insee (ou d'autres INS) en matière de collecte multimode ou d'utilisation de l'enquête SRCV, ainsi que sur la concertation avec l'ONDRP et les utilisateurs potentiels du dispositif.

Par ailleurs, les travaux annuels d'évolution du dispositif et du questionnaire de l'enquête CVS se poursuivront au SSMSI, avec l'Insee et l'ONDRP.

Concernant le questionnaire, le travail animé par le SSMSI en 2016-2017 sur des domaines jusqu'ici peu couverts de délinquance économique (fraudes, escroquerie, corruption) se traduit par un nouveau module du questionnaire pour les années 2018 et 2019, dont les premiers résultats seront présentés début décembre 2018. A la même date, de nouvelles questions relatives aux infractions à caractère discriminatoire ont été introduites dans le questionnaire, et –pour ne pas allonger le questionnaire- certains thèmes sont, au moins provisoirement, abandonnés ou abordés de façon plus succincte.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

Concernant les crimes et les délits, l'année 2018 a permis la mise en place, à titre expérimental, d'un dispositif de géolocalisation des adresses de commission de crimes et de délits, en relation avec l'Insee, afin notamment d'établir des indicateurs sur les IRIS et les QPV. Ces travaux ont vocation à être pérennisés en 2019 et à enrichir les études du SSMSI et ses collaborations, notamment avec le CGET.

En outre, la gamme des indicateurs conjoncturels sera élargie –sous réserve de l'aboutissement des travaux méthodologiques en cours-, au-delà des 9 indicateurs déjà présents, pour intégrer des données sur les escroqueries, les violences sexuelles, les destructions et dégradations volontaires et les vols avec armes à feu. Pour des raisons de robustesse et de pertinence, ces nouveaux indicateurs ont vocation à être diffusés sur une base trimestrielle, sous la forme d'une note de conjoncture à la forme renouvelée.

Par ailleurs, le SSMSI poursuit l'analyse approfondie des apports statistiques potentiels des sources administratives sur l'insécurité et la délinquance qui jusqu'à présent ne faisaient pas l'objet d'exploitations statistiques systématiques : comptabilité des contraventions, suivi de la délinquance routière, suivi de la sécurité civile, suivi des interventions sur le terrain de la police et de la gendarmerie, analyse des déclarations d'usagers ne donnant pas lieu à plaintes (les « mains courantes »), des conséquences et suites des enquêtes menées par la police et la gendarmerie (personnes mises en causes, élucidation, information des parquets). Le SSMSI entamera également l'examen des apports potentiels des fichiers TAJ (traitement des antécédents judiciaires), FOves (Fichier des objets volés et signalés) et de l'alimentation par les forces de sécurité du système CASSIOPEE du ministère de la justice. Il n'est pas possible à ce stade de préciser avec certitude le calendrier des exploitations correspondantes car ces chantiers s'étaleront sur plusieurs années. Mais ce travail donnera lieu dès que possible à des publications diverses (documents de travail, études, indicateurs conjoncturels, ...). Il

bénéficiera de moyens supplémentaires à partir de l'automne 2019 et une feuille de route pourra alors être établie.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Les travaux d'étude se poursuivront, en fonction des possibilités ouvertes par les travaux d'expertise sur les sources, et des demandes adressées aux SSMSI par les administrations, et notamment celles du ministère de l'intérieur. Elles donneront lieu à publications sur *InterStats*.

Par ailleurs, le SSMSI entamera en 2019 la refonte de son système de diffusion afin d'accroître significativement la visibilité sur ses travaux, aussi bien en externe qu'en interne du ministère : adaptation des publications ; élaboration de chiffres clés et de séries historiques ; modernisation des sites web et intranet ; renforcement de l'accès aux données à destination des préfetures, entre autres. En parallèle, la réflexion est engagée en vue de la réalisation d'un Insee-Références consacré au thème de la sécurité.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

Le ministère dispose de nombreuses sources administratives sur l'insécurité et la délinquance (voir supra). Le SSMSI poursuit l'analyse approfondie des apports statistiques potentiels de ces sources administratives et vise à leur exploitation statistique systématique, en s'attachant tout particulièrement à la complétude du périmètre de la délinquance et de l'insécurité. De la même façon, l'exploitation des fichiers TAJ (traitement des antécédents judiciaires) et FOves (Fichier des objets volés et signalés) et l'examen des apports potentiels de l'alimentation par les forces de sécurité du système CASSIOPEE du ministère de la justice ont vocation à compléter le système d'information statistique du SSMSI.

Ces opérations d'enrichissement du système d'information statistique sont indispensables dans l'objectif de couverture exhaustive du périmètre de l'insécurité et de la délinquance et d'exploitation systématique des sources administratives existantes. Ce travail s'étalera sur plusieurs années et donnera lieu dès que possible à publications diverses : il bénéficiera de moyens supplémentaires à partir de l'automne 2019 et une feuille de route pourra alors être établie.

Par ailleurs, le SSMSI est de plus en plus associé directement à des chantiers structurants du ministère en matière d'évolution des systèmes d'information, en particulier pour ce qui concerne les applications relatives à la saisie par les forces de sécurité de la délinquance enregistrée (projet SCRIBE pour la police nationale et projet LRPGN-Nouvelle Génération pour la gendarmerie nationale) ou le programme de dématérialisation de la procédure pénale (PPN en lien avec le ministère de la Justice) ou encore le lancement de plateformes de pré-plainte en ligne.

Enfin, le SSMSI participera à partir de 2019 à la formation initiale et continue des personnels d'encadrement des forces de sécurité.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

Les données administratives traitées par le SSMSI sont localisées à la commune et, de plus en plus, à l'IRIS ou au QPV, suite aux travaux expérimentaux menés avec l'Insee. Ceci va permettre au SSMSI de mener des analyses territoriales sur la répartition de la délinquance et sur les taux de victimation enregistrée pour 1000 habitants, et de les cartographier dans ses publications

3.2 Aspects « Environnement et développement durable »

Le SSMSI sera responsable de la production de 12 des nouveaux indicateurs liés aux ODD 2030, notamment ceux qui se rapportent à l'objectif 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Figurent notamment des indicateurs sur les violences physiques et sexuelles, les homicides, les discriminations et la corruption.

3.3 Aspects « Evaluation des politiques publiques »

Dans le cadre du déploiement de la police de sécurité du quotidien, un projet de constitution de laboratoire réunissant l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et associant des partenaires extérieurs (chercheurs, inspections) au suivi et à l'évaluation est envisagé pour début 2019 et ce laboratoire inclurait notamment un observatoire spécifique dans lequel le SSMSI serait très impliqué.

3.4 Aspects « européens »

Bien que le domaine de la sécurité intérieure ne fasse pas encore partie des statistiques soumises à règlement, ni même à gentlemen agreement, il faut noter que le projet de Programme statistique européen 2021-2027 mentionne les statistiques relatives au blanchiment d'argent, à la police et à la sécurité. Dans ce contexte, le SSMSI répondra comme chaque année à la collecte conjointe ONU-Eurostat sur la criminalité et la justice pénale, en coopération étroite avec la SDSE.

Avec l'Insee, la SDSE et l'ONDRP, le SSMSI a engagé depuis 2016 des travaux importants autour de la nouvelle nomenclature internationale des infractions ICCS. Cette nomenclature doit à moyen terme devenir la référence dans la production des statistiques nationales dans le domaine de l'insécurité, de la délinquance et de la réponse pénale. Son utilisation systématique facilitera les mises en perspective avec les statistiques du ministère de la justice et les comparaisons internationales.

L'année 2018 est la première année où la France commence à se conformer – très partiellement -aux demandes de l'ONU et d'Eurostat dans ce cadre rénové, en coopération étroite avec la SDSE. Compte tenu du fort renouvellement des acteurs impliqués dans ce chantier, les travaux de construction de la nomenclature nationale de diffusion d'informations statistiques sur l'insécurité, la délinquance et les réponses pénales, articulée avec ICCS, ont connu une pause au second semestre 2018 et reprendront début 2019 dans le cadre d'une gouvernance rénovée : ils ont vocation à aboutir en 2020.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

RAS

**SDSE – Sous-Direction de la Statistique et des Études.
Ministère de la Justice**

1. Exposé de synthèse

Du côté de la production statistique, le système justice est en pleine refondation. Les réflexions sur un schéma directeur informatique du ministère ont permis de lancer début 2013 un grand projet de Système d'Information Décisionnel (SID) avec une logique de mutualisation des données au sein d'un entrepôt central. Ce projet ambitieux ouvre une nouvelle perspective pour la statistique et les études sur la justice et reste prioritaire pour 2018. En parallèle, seront poursuivis des travaux réguliers de refonte visant à améliorer la collecte et la diffusion des statistiques sur les domaines civils.

Parmi les grands enjeux de l'année 2019, il faut en particulier citer :

- les premières publications par le SSM Justice de statistiques sur le champ pénitentiaire, en traduction concrète de la décision de 2017 (dans le cadre d'une réorganisation du Secrétariat général auquel est rattaché le SSM) de transfert cette activité historiquement sous la responsabilité de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers le SSM ;
- la relance du panel des mineurs. Cet objectif fait écho à une recommandation de la commission Services publics et services au public du CNIS, dans le cadre de la préparation du moyen terme ;
- le suivi et l'adaptation des chaînes de traitement statistique à l'avancée du projet Portalis (visant à terme à la refonte de l'ensemble des applicatifs civils), qui doit atterrir fin 2019 pour ce qui concerne les conseils de prudhommes (CPH) ;
- la reconstruction d'une statistique sur les divorces par consentement mutuel enregistrés par les notaires.

Du côté de la diffusion, on vise à accroître le volume des données mises à disposition dans un format réutilisable.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes statistiques vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

A ce jour, le programme d'enquête n'est pas encore complètement arrêté, il ne le sera qu'en décembre 2018 lors de la réunion annuelle de la structure de concertation interne au ministère, le Conseil de la statistique et des études (CSE). Néanmoins, sur les bases du programme de travail adopté par le CSE en 2017, la SDSE a commencé à travailler, depuis l'été 2018, sur un projet d'enquête dont la réalisation est programmée en 2019

pour une étude des décisions en matière de motivation des peines. Par ailleurs, une enquête sur un thème à valider par le CSE 2018 sera réalisée en population générale ou en population ciblée dans le cadre du marché de sous-traitance qui prévoit la réalisation d'une enquête de ce type chaque année.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

Les exploitations nouvelles de fichiers administratifs à moyen terme sont en partie liées à la mise en place d'un système d'information décisionnel et statistique (SID) dans le cadre d'un projet inter directionnel du ministère, lancé début 2013 par le Secrétariat général du ministère, la maîtrise d'ouvrage transversale pour la construction du socle de données étant assurée par la SDSE. La cible est large puisqu'il s'agit de disposer à terme d'un véritable système d'information en aval des multiples applications de gestion sur les domaines pénal, pénitentiaire, mineur et civil.

L'année 2018 a vu aboutir l'intégration des données de la source (APPI), qui décrit l'aménagement et la mise à exécution des peines, et les premiers travaux pour la construction d'une donnée qualifiée partagée avec les directions et services du ministère. En parallèle, l'exploitation de cette source a été entamée dans la perspective de reprise de la publication de statistiques sur le milieu ouvert, historiquement assurée par la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP). L'année 2019 devrait permettre de terminer cette phase de qualification, d'assurer la publication par le SSM des statistiques pénitentiaires sur le milieu ouvert et d'asseoir le développement de nouveaux indicateurs. Par ailleurs, des travaux seront menés pour intégrer une nouvelle source, qui reste toutefois à préciser.

Quelle que soit cette prochaine source intégrée dans le SID, le SSM Justice entreprendra d'exploiter les données de (Genesis) portant sur le suivi des personnes écrouées, afin de poursuivre la reprise de la publication de la statistique pénitentiaire, sur le champ du milieu fermé.

Un effort particulier portera également sur la mise en place de suivi de cohortes ; en particulier, il faudra relancer le panel des mineurs, qui existait depuis l'an 2000 mais a été interrompu du fait de changements intervenus dans les systèmes d'information. Sous réserve du vote final de la loi puis supposant la rédaction d'un décret en conseil d'Etat, l'adoption début novembre 2018 d'un amendement au projet de loi de programmation 2019-2023 et de réforme pour la justice, en ouvrant la possibilité au SSM Justice d'accéder aux données nominatives de *Cassiopee*, devrait faciliter cette relance qui suppose des appariements de fichiers.

En ce qui concerne le domaine civil, il existe déjà une sorte d'entrepôt de données avec le Répertoire Général Civil (RGC) alimenté à partir de remontées des différents logiciels civils. La SDSE est engagée depuis plusieurs années dans une refonte progressive des dispositifs de constitution des bases de données statistiques en aval qui permet de suivre la vie des affaires. Sans modifier les principes de collecte, ces évolutions permettent de disposer d'informations plus rapidement, en flux mensuels, avec de nouveaux indicateurs (notamment de stock et de durée d'affaires en cours). Ces traitements permettent de disposer de bases alimentées en continu et centralisées. Par ailleurs, en 2019, la SDSE participera aux groupes de travail associés au grand projet de refonte à moyen terme des chaînes civiles (projet PORTALIS), qui doit atterrir en fin d'année sur les données des conseils de prudhommes (CPH).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

Au-delà des publications récurrentes (Chiffre-clés, Références Statistiques Justice, collection Infostat, rapports d'étude, contributions à différents observatoires, entre autres), la SDSE met à disposition en ligne un nombre croissant de données. Un des objectifs de 2019 est de rationaliser cette mise à disposition et de clarifier l'organisation des pages statistiques du site ministériel. L'atteinte de cet objectif est cependant fortement liée à un projet de refonte globale du site ministériel, et pourrait être retardée.

Plusieurs orientations sont envisagées pour les travaux d'études. Les chantiers prioritaires porteront encore sur l'exploitation des données pénales. Les travaux réalisés dans le cadre de la comparaison des statistiques sécurité/justice seront poursuivis, avec l'analyse de nouveaux contentieux.

Concernant le domaine civil, plusieurs travaux d'études sont prévus, en particulier sur le thème de l'adoption, sur la base d'échantillons de décisions collectés et exploités en 2017.

Des sujets d'évaluation entamés en 2017 et 2018, comme l'impact d'une modification du plafond de ressources pour l'attribution de l'aide juridictionnelle, seront également poursuivis en 2019. On finalisera également les travaux engagés en 2018 sur les infractions à la législation sur le travail, les contentieux économiques et financiers ou les contentieux du quotidien avec l'exemple du logement.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2019

La loi de modernisation de la justice du XXIème siècle a modifié notamment le cadre des divorces par consentement mutuel, qui ne passent plus devant la Justice mais font l'objet de l'enregistrement d'une convention devant notaire. Il convient, en lien avec la direction des affaires civiles et du sceau (DACCS) de faire aboutir les efforts entamés depuis 2017 pour rebâtir un système de remontée statistique permettant de continuer à dénombrer et à décrire l'ensemble des divorces et non pas seulement ceux qui resteraient prononcés par le juge.

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « Territoires »

La statistique Justice comporte par construction une dimension locale, mais sur le contour très particulier des différentes juridictions ; des statistiques par juridiction et par département sont régulièrement mises en en ligne sur le site du ministère. Une réflexion sera engagée en 2019 sur le développement de ces statistiques.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Potentiellement, la statistique justice peut servir à caractériser l'environnement social à un niveau local (par ressort de juridiction). Pour le moment, la SDSE ne contribue aux indicateurs localisés de développement durable que pour des comptages de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle. La SDSE participe par ailleurs aux réflexions sur les indicateurs de développement durable, quelques-uns relevant du champ de la justice.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Concourent à cet objectif des enquêtes ponctuelles auprès de justiciables sur leur « satisfaction » par rapport à la justice : victimes d'infractions pénales, usagers des maisons de justice du droit, parents séparés et résidence des enfants, usagers des services d'accueil des juridictions,....Ce jeu d'enquêtes permet une approche de la qualité de la justice rendue sur des thèmes précis, lesquels sont fixés en fonction des priorités du ministère, d'où des demandes qui relèvent plutôt actuellement du droit de la famille ou de l'accès à la justice. Le choix des enquêtes est en suspens, dans l'attente de la réunion du Conseil de la statistique et des études début décembre.

En termes d'études, la SDSE apporte une contribution ponctuelle aux études d'impact et à l'évaluation des politiques publiques de justice en fonction de l'actualité des projets législatifs. A terme, la possibilité de suivre des cohortes le long de la filière pénale devrait enrichir les études d'évaluation.

3.4 Aspects « européens »

Le Conseil de l'Europe a créé une commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) dont une des tâches est l'élaboration et l'exploitation d'un questionnaire sur la justice, adressé aux pays membres : données statistiques et informations sur l'organisation et la procédure judiciaire. La SDSE est responsable de la réponse à ce questionnaire biennuel. La prochaine réponse sur les données 2018 sera publiée par la CEPEJ à l'automne 2020. Sur la base du même questionnaire, la SDSE répond chaque année pour le tableau de bord de la Commission européenne. Cette approche est assez frustrante, le domaine des comparaisons internationales reste encore un domaine peu défriché sur la justice. La SDSE répond par ailleurs régulièrement aux questionnaires d'Eurostat, en coordination avec le SSM-Sécurité intérieure.

En lien avec l'Insee, le SSM Sécurité intérieure, la direction des affaires criminelles et des grâces et l'ONDRP, l'année 2019 sera par ailleurs consacrée à la poursuite de l'implémentation de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS) dans les productions du champ pénal.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne le ministère de la Justice.

MSA – Caisse centrale de Mutualité Sociale Agricole. Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds

1. Exposé de synthèse

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salariés et salariés dans le champ de couverture du régime agricole.

Aussi, la CCMSA se positionne dans une démarche volontariste d'accroissement des analyses relatives aux populations agricoles. Il s'agit de répondre aux demandes toujours plus nombreuses des acteurs du monde agricole, professionnels ou institutionnels, avec l'objectif de nourrir la réflexion sur la protection sociale et l'emploi agricole. L'objectif est de conforter ce rôle d'expert de référence et de donner encore davantage de visibilité aux travaux réalisés. La CCMSA a opté pour une démarche de diffusion orientée clients, en proposant plusieurs formats de publication et supports de diffusion adaptés aux destinataires.

Du fait de la richesse et de l'étendue des données disponibles, mais aussi du nombre de champs couverts, des nombreuses conventions d'échange de données statistiques sont établies avec les différents acteurs de la statistique publique, les instituts de recherche et les partenaires sociaux. L'objectif est d'accroître encore le nombre d'échanges tout en formalisant systématiquement la diffusion des données à destination des partenaires ou des tutelles par la signature de conventions.

En 2013, l'Autorité de la statistique publique a labellisé les statistiques produites par la Caisse centrale de la MSA. Le label accordé arrivant à son terme, la DSEF a sollicité l'ASP en 2018 en vue de l'obtention de son renouvellement. Avec cette démarche, la DSEF entend réaffirmer la préoccupation permanente à mettre en œuvre les moyens et les méthodes visant au respect du « Code de bonnes pratiques de la statistique européenne » au même titre que les services de la statistique publique.

Pour la CCMSA, ce choix stratégique de conformité au « Code de bonnes pratiques » se traduit par :

- l'indépendance professionnelle dans les choix des modalités d'établissement et de diffusion des statistiques ;
- une démarche d'amélioration continue des processus de production des statistiques ;
- une politique de diffusion qui tient compte, autant que possible, des besoins des utilisateurs.

2. Travaux nouveaux pour 2019

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité à un an.

RAS

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2019

L'article 43 de la loi du 20/01/2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites prévoit un dispositif de Liquidation Unique des trois Régimes Alignés (CNAV, RSI et MSA-SA). A partir du 1er janvier 2018, la pension d'un assuré affilié à plusieurs des régimes concernés est calculée comme si l'assuré n'avait relevé que d'un seul régime. Le suivi de la population concernée est possible grâce à la mise en place d'un entrepôt statistique associé et qui permettra à la fois de suivre le flux de liquidations effectuées par chacun des régimes au titre de la LURA ainsi que le stock de pensionnés dont la liquidation a été effectuée dans le cadre de la LURA.

L'article L.161-17-1-2 du code de la sécurité sociale met en place la création du Répertoire Général des Carrières Unique (RGCU) qui devra être alimenté par tous les régimes de retraite de base et complémentaires légalement obligatoires. Ce répertoire unique et commun à tous les régimes regroupera l'ensemble des données de carrière nécessaire à la liquidation de la pension par les régimes de retraite. Le suivi statistique sera réalisé à partir d'une duplication du RGCU (périodicité annuelle) et consultable par tous les régimes (dans le respect des dispositions de la loi de 1951 et de la loi 1978).

La mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) à compter du 1^{er} janvier 2017 a conduit à modifier, au cours de l'année 2018, l'alimentation des bases statistiques actuelles consacrées à l'emploi salarié agricole. Ces travaux, longs et délicats, ont permis de reconstituer des bases identiques à l'antérieur, occasionnant néanmoins des retards de livraison de beaucoup de produits statistiques. La résorption de ces retards va être opérée au cours du premier trimestre 2019, afin notamment que les fichiers statistiques sur l'emploi agricole communiqués chaque trimestre à l'Insee retrouvent le même rythme de livraison.

En 2019, des travaux exploratoires vont être menés pour exploiter la plus grande richesse d'information disponible grâce à la DSN.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2019

La MSA poursuit l'exploitation du SNDS afin de caractériser la santé, les comportements et la consommation de soins de la population du régime agricole. Elle explorera, en 2019, les causes médicales de décès, notamment les suicides.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2019

RAS

3. Aspects particuliers du programme 2019

3.1 Aspects « territoires »

Comme chaque année, l'Observatoire Économique et Social (OES) et les tableaux de bord de la MSA fournissent des données au niveau cantonal, départemental ou régional. La diffusion des données est conforme au respect des obligations relatif au secret statistique.

Depuis avril 2017, les données disponibles au niveau communal pour les domaines cotisations, retraite, famille, prestations maladie sont accessibles au grand public grâce à l'application de cartographie depuis le lien : <https://geomsa.msa.fr>.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

RAS

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les travaux statistiques de la DSEF permettent à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole et son évolution.

Ils contribuent à un suivi de la dépense entrant dans le champ de l'ONDAM, à une meilleure orientation de la gestion du risque et à l'évaluation des actions de maîtrise médicalisée.

Ils répondent aux besoins statistiques des partenaires sociaux et des pouvoirs publics concernant l'emploi agricole (salarié et non salarié) et le recours aux dispositifs d'acquisition de droits retraites.

Les statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés de la MSA alimentent l'observatoire du développement rural (ODR), géré par l'INRA. Cet observatoire met à disposition des évaluateurs de la politique agricole commune des éléments de référence de population pour procéder à l'évaluation. Au-delà de sa fonctionnalité d'origine, l'ODR sert aussi à alimenter une plateforme de données quantitatives unitaires accessible aux chercheurs de l'INRA pour leurs études sociologiques et économiques de l'emploi agricole. L'ODR a aussi une vocation de service public de mise à disposition des indicateurs concernant la mise en œuvre des politiques publiques agricoles ; dans ce cadre, les indicateurs construits avec les données MSA, sont accessibles sur Internet sur le site de l'ODR.

Au-delà de la participation à l'ODR, la DSEF collabore avec l'INRA et des laboratoires universitaires, sur des projets de recherche en sciences économiques et sociales dans le domaine agricole.

Les données statistiques de la DSEF alimentent l'observatoire des retraites des non-salariés agricoles mis en place en 2012 par la sous-direction du travail et de la protection sociale du Ministère de l'Agriculture.

Enfin, en partenariat avec le SSP du Ministère de l'Agriculture, la DSEF collabore au bilan annuel de l'emploi agricole en mobilisant les données d'emploi non salarié et salarié MSA pour réaliser un suivi de l'emploi dans la période intercensitaire entre deux recensements agricoles. Les évolutions d'indicateurs d'emploi agricole à la MSA, après réduction au périmètre du recensement, sont utilisées pour faire évoluer les dénombrements des

emplois agricoles issus du recensement de l'agriculture 2010, jusqu'au futur recensement 2020.

3.4 Aspects « européens »

Conformément à la législation européenne (règlement n°349/2011 de la Commission européenne du 11 avril 2011 relatif à la transmission des statistiques sur les accidents du travail), les pouvoirs publics français devront transmettre annuellement à Eurostat des données sur les accidents du travail (AT).

La collecte de ces données se fait auprès de chaque régime de Sécurité sociale par l'intermédiaire de Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et Santé Publique France (ex Institut de Veille Sanitaire - InVS)

Pour les données relatives aux salariés affiliés au régime agricole, la transmission des données se fera dans le cadre d'une convention d'échange de données AT entre la CCMSA, la DARES et Santé Publique France.

La DSEF coopère avec la DARES et Santé Publique France, et étudie les conditions nécessaires à mettre en œuvre pour la réalisation de ce dispositif.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Il s'agit de rendre compte des actions que vous mènerez en 2019 afin de :

- mobiliser davantage les sources administratives et alléger si possible les enquêtes existantes ;
- dématérialiser la collecte des informations.